

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$6.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE QUOTIDIEN

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5159

A quoi ils emploient leurs vacances

Vous êtes-vous jamais demandé à quoi les religieux enseignants emploient leurs vacances et ce qu'ils peuvent bien faire pendant que leurs élèves se reposent? Nous avons eu la curiosité de le rechercher pour une congrégation — celle sur laquelle nous pouvions le plus facilement nous renseigner. Les indications que nous avons recueillies ne manquent pas, ce nous semble, d'intérêt. Elles correspondent, au reste, avec quelques variantes peut-être, à ce qui se fait dans les autres congrégations; et ceci permet de généraliser les conclusions qui en découlent. Les Clercs de Saint-Viateur, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, ne prétendent point tenir une place à part dans les milieux congréganistes ni mériter d'éloges spéciaux.

Donc, à la fin de juin, les écoliers prennent la clé des champs... ou de la rue. Dès le 5 juillet, tous les maîtres, sauf les quelques unités retenues par la garde des maisons, étaient rendus à Joliette. Du 5 au 17, pendant dix jours pleins, ce fut une série méthodiquement organisée de conférences pédagogiques et de leçons pratiques, destinées les unes et les autres à perfectionner les professeurs. On s'y est particulièrement occupé, cette année, de l'enseignement du dessin et de la physique. (Quelques religieux, doués d'aptitudes plus marquées, avaient suivi au cours de l'année les leçons d'un professeur de l'Ecole Technique et de M. Nincheri, l'artiste connu. Ce sont eux qui dirigeaient les travaux de leurs confrères.) Ces leçons terminées, ce fut la grande retraite collective: œuvre proprement spirituelle, mais qui, en haussant la valeur morale des maîtres, en stimulant leur zèle, en affinant chez eux le sentiment du devoir professionnel, ne saurait manquer d'augmenter leur efficacité professionnelle. La retraite s'est terminée, le 24 juillet: dès le lendemain, quatre groupes de professeurs, constitués suivant l'expérience et les aptitudes de chacun, se dirigeaient vers différentes maisons de l'Institut pour y suivre de nouveaux cours. Ceux-ci commencent le 26, ils se termineront mardi de la semaine prochaine, le 15 août; c'est-à-dire que, pendant trois semaines encore, les maîtres travailleront, sous la direction de leurs aînés, à augmenter leur avoir intellectuel et à perfectionner leur formation pédagogique. Le 15 ou le 16 enfin, une couple de semaines avant la rentrée des classes, ils rejoindront les postes qui leur sont attribués et pourront se reposer... en préparant leurs classes.

Et voilà à quoi ils emploient leurs vacances!

Ajoutons qu'avant d'entrer dans l'enseignement, les maîtres ont subi une formation particulière, et qu'au cours de l'année scolaire, ils sont suivis, aidés, conseillés par un visiteur spécial. On se plaint souvent que les inspecteurs gouvernementaux sont contraincts de faire, dans les écoles officielles, des visites trop rapides et trop peu nombreuses. Le visiteur congréganiste n'est point ainsi talonné. Il passera huit, dix jours, plus s'il le faut, dans la même maison, examinant les choses par le détail, opérant les modifications, les rectifications nécessaires, prenant le temps de constater que l'on a bien compris et bien exécuté ses instructions. Et, naturellement, dans cette vie de communauté, qui tient en contact constant des maîtres formés suivant les mêmes méthodes, les jeunes ont toujours l'avantage de tirer de l'expérience de leurs aînés un profit considérable. Tous peuvent aussi quotidiennement comparer leurs expériences, en débattre et en appliquer les leçons.

Nous n'avons rappelé ces choses que pour marquer une fois de plus quelles magnifiques ressources possède, dans ses congrégations enseignantes d'hommes et de femmes, notre population catholique. A côté des laïques — qu'il faut, certes, se garder de méconnaître et dont il importe d'améliorer constamment le sort — elles constituent une richesse de premier ordre. Elles forment un groupe de professionnels, voués à l'enseignement, ne vivant que pour cela, débarrassés de tout autre souci, dont nous ne pourrions trouver l'équivalent dans le monde laïque. Chez les institutrices, le mariage vient constamment décaler les rangs, et, ombien de temps, en dépit de toutes nos exhortations, se passe-t-il avant que les conditions économiques permettent la constitution d'un personnel masculin très considérable — et stable? Nous devons aux congréganistes le tribut d'un respect et d'une gratitude que personne ne songerait à leur contester. Nous leur devons autre chose aussi, et il peut être utile de le rappeler. De même qu'il faut obtenir pour les professionnels laïques un traitement qui leur permette de se donner tout entiers à l'enseignement et d'assurer leur avenir, de même nous devons fournir aux congréganistes une rémunération qui, non seulement garantisse la subsistance actuelle des professeurs, mais permette à la congrégation de former ses sujets et de protéger leur vieillesse.

Car les communautés maintiennent, en réalité, leurs écoles normales, leurs maisons de retraite, leur personnel d'inspection et, si le traitement des professeurs n'y est point en partie absorbé par des dépenses de famille, il doit pouvoir, en même temps qu'à l'entretien personnel des maîtres, à tous ces frais collectifs. Ce sont des faits qu'il convient de ne point perdre de vue.

Omer HEROUX.

Billet du soir

Nom de baptême

Le tribunal a reconnu à la Presse le gouvernement de facto. On prévoit de nouvelles hostilités de la part des exclus et les gens maîtres de la place ont pris cette fois leurs précautions. Rien n'est difficile cependant comme d'avoir des limites qui joignent à la force des muscles l'intelligence des situations compliquées, comme le prouve un extrait de la déposition de l'un des principaux intéressés, M. Arthur Berthiaume.

Lors des premières hostilités, il était tranquillement chez lui, ne se doutant de rien, lorsqu'il fut appelé au téléphone: "M. Berthiaume, dit-il la voix, des typographes se présentent et veulent être introduits dans l'atelier de composition." C'était le vendredi soir et le vendredi soir dans la plupart des ateliers on prépare le journal du lendemain, qui paraît très tôt. "Laissez-les rentrer", dit le président de la Presse sans s'émouvoir.

Plus tard, nouvel appel téléphonique. La voix prévient cette fois M. Arthur que ce sont des détachés qui arrivent. Même réponse: "Laissez-les rentrer." Et ils rentrent. Le premier peloton se réjouissait, croyant à l'arrivée de renforts. Mais il fut très déçu et se retira, dit à se barrer dans quelques pièces où les aliments leur arrivaient par les moyens usités d'un poteau de télégraphie, et où ils furent privés d'eau et de toute communication avec l'extérieur.

Simple affaire de prénom encore que celle-ci. Allez donc, quand vous êtes simple détaché, vous reconnaîtrez entre tous ces frères ennemis, Arthur, Edouard et Eugène! Ayant besoin de transmettre une communication urgente, le limier avait

fouillé l'annuaire du téléphone et pris le seul Berthiaume qui s'y trouvait. Les noms d'Edouard et d'Eugène ne figurent pas. Ça leur apprendra à avoir des téléphones privés! Quant à l'autre groupe, qui venait de constituer le nouveau bureau de rédaction, il vit dans ce hasard une intervention providentielle, quelque chose comme le moyen d'écarter le jugement de Dieu anticipant celui du tribunal.

C'est ainsi que par une trahison inconsciente des limites d'autrui ils se maintiennent encore.

NEMO.

Un fonds de pension

Une offre de la Commission des tramways que celle-ci devrait réitérer.

La situation des employés de tramway est compliquée. Le tribunal d'arbitrage, à supposer même que la compagnie se soumit à une décision, ne pourra effectuer qu'un règlement temporaire. L'année prochaine tout sera remis en question. Quand la commission préparera son budget nous verrons de nouveau poindre à l'horizon la menace de grève, ce qui signifie l'interruption probable d'un service non seulement difficile, mais essentiel à la vie normale de la collectivité.

Nous sollicitons, ces jours derniers, l'intervention de la Commission. Celle-ci s'abstient et se retranche derrière la compagnie. Il y a douze mois, elle se mettait de l'avant et suggérait la création, très onéreuse, et qui sûrement serait

bien vue des employés, bien quel que soit contraire aux principes de l'Internationale, d'un fonds de pension. Pourquoi ne réitére-t-elle point son offre? Ce serait peut-être le moyen de calmer les aigreurs actuelles et de s'assurer des fidélités futures.

Les employés de tramway gagnent depuis peu de temps, un salaire jugé généralement plus que raisonnable. Ils ont été traités durement par la compagnie jusqu'à ce que celle-ci, grâce à un contrat habile, ait passé ses charges au public et ait assumé la fonction confortable de rentière. La plupart n'ont pas d'économies substantielles. Un bon nombre sont depuis de longues années au service du public; certains depuis vingt-cinq ans et plus. Au moment où ils songent à faire des réserves pour leurs vieux jours, ils sont accablés d'une offre de diminution. Leur situation est pénible et on comprend les récriminations qu'ils exhalent. Il est reconnu, en effet, que leur besogne est vite. Au bout de vingt-cinq ou trente années de service, ils ne peuvent plus s'employer à grand-chose. La tension d'esprit, les longues stations debout, par tous les temps, ont épuisé leurs muscles et leurs nerfs. Ils ne trouveront plus d'emploi rémunérateur. L'offre de l'année dernière était raisonnable; elle aurait sans doute été agréée par un plus grand nombre d'employés si les partisans de l'union internationale n'avaient point opposé l'obstacle insurmontable de leur constitution. Mais depuis lors, les temps ont marché et l'Internationale ne possède plus la même emprise sur les ouvriers, dont le plus grand nombre se rend compte de l'absurdité d'une direction étrangère.

Naturellement, le fonds de pension constitue une sorte de lien que la compagnie peut serrer à sa guise pour tenir les employés prisonniers. C'est cette possibilité qui fournit le meilleur de leurs arguments aux adversaires de ce système. Mais il n'est point de mal qui n'ait son remède; celui-là ne se soustrait point à la règle générale. Pour défendre les employés contre une exploitation dont la tentation serait trop forte peut-être pour la compagnie ou pour la commission (puisque c'est plutôt celle-ci qui administre que celle-là), les employés peuvent exiger la constitution d'un tribunal d'arbitrage à sanction finale et obligatoire et les intérêts, la compagnie et la commission, y souscrivent.

La compagnie n'a point intérêt à indisposer ses employés. En travaillant contre eux grâce à son contrat, elle paraît travailler pour le public. Elle met en conflit l'intérêt général et l'intérêt de ses employés et prive ceux-ci du soutien moral qu'ils pourraient attendre dans d'autres conditions. Les gens sont de plus en plus nombreux, en effet, qui finissent par comprendre que chaque baisse ou chaque hausse de salaire des employés retentit directement dans la bourse du public sans affecter en quoi que ce soit les coffres de la compagnie. Au contraire les revenus de celle-ci, toujours assurés, vont montant à mesure que sa capitalisation augmente et le moment n'est pas éloigné, où nous paierons un intérêt de six pour cent sur cinquante millions.

Le public et les employés finiront par s'entendre par-dessus la tête de la compagnie et par obtenir le redressement de leurs nombreux torts du parlement de Québec. Il est peut-être discuté à plus d'un point de vue de nommer un politicien à un tribunal d'arbitrage; mais si, comme le disent les journaux, M. Sauvé accepte les fonctions périlleuses qu'on lui offre, cela aura au moins un bon effet: ce sera de mettre le chef de l'opposition, pris par bien d'autres choses emporté sur le flot rapide de la législation nouvelle de chaque session, à étudier le contrat, à le pénétrer, à s'en saisir et à s'édifier sur son mécanisme.

Peut-être, le gouvernement recevra-t-il des échos du travail qu'il devra s'imposer. Peut-être, le chef de l'opposition communiquera-t-il à ses collègues ses impressions. En tous les cas, tôt ou tard, le moment viendra où la législature sera priée de soulager les contribuables du fardeau dont elle les a chargés et de faire la révision dans le sens de la baisse de l'évaluation de l'avoir matériel de la compagnie.

Pour le moment, celle-ci se presse de mettre ordre à ses affaires et bouscule, avec l'approbation de la commission, ses employés. Elle doit un million et demi à la ville de Montréal. Tant que la commission, présidée par M. Ernest Décarie, née, comme la commission du tramway, du cabinet provincial, a dirigé les affaires municipales, il a été possible de surseoir au paiement, bien que M. Décarie se soit par instant fait tirer les oreilles et ait fait mine de rouler de gros yeux. Mais avec la nouvelle administration chargée de tirer de l'ornière une ville profondément endettée, la situation de la compagnie sera modifiée. On exigera qu'elle paie et il faudra bien qu'elle se détermine à verser au moins un acompte. La commission et la compagnie ont dû ajourner pour complaire à l'opinion publique, peu éclairée, sur le paiement de leurs dettes. Il arrive, ce qui était fatal, qu'il lui faut payer au moment où celui-ci serait le plus en droit d'attendre une réduction du tarif. Mais il ne l'aura pas. La coupe du salaire des employés sera à peine suffisante pour payer un tiers de la somme dont la ville est créancière.

Louis DUPIRE.

Bloc-notes

Pas comme ici

On annonce de Washington, ce matin, que le gouvernement américain a réduit de 600 millions de dollars le montant des impôts exigés du contribuable et que, par ailleurs, il amputera de 520 millions le budget des dépenses annuelles de l'Etat. Ce sera un soulagement pour nos voisins. Au train où vont les choses, au Canada, il passera beaucoup d'eau sous le pont de Québec avant que nos gouvernants prennent une initiative qui approche d'un tant soit peu celle de Washington. Ce qui prouve bien, par exemple, qu'en est venu M. Drayton, notre grand argentier, c'est que le gouvernement canadien vient de négocier à New-York un emprunt de plusieurs millions, pour lequel il a payé sept et un-huitième pour cent d'intérêt.

M. Gompers et la loi Scott

A en croire la Gazette de ce matin, M. Taschereau, notre premier ministre québécois, se fait une arme contre la loi Scott, — encore en vigueur à Québec, et sur le maintien de laquelle les Québécois se prononcèrent le 12 septembre, d'une déclaration de M. Sam. Gompers. Celui-ci aurait dit ces jours-ci, à Québec, où il a assisté à la conférence des typographes internationaux, que s'il avait droit de vote sur la question, il voterait à coup sûr pour le rappel de la loi Scott. Personne ne niera à M. Gompers le droit de se prononcer comme il l'entend au sujet de la loi Scott et de dire qu'elle est détestable. C'est son affaire. Mais de là à se faire un argument contre la loi Scott de ce qu'en pense M. Gompers, il y a quelque marge. L'avis de M. Gompers n'a pas plus de poids que celui de n'importe quel contribuable québécois; en même temps, parce que le premier ne connaît pas le fonctionnement exact de la loi Scott, tandis que le second est censé la connaître, sait ce qui se passe autour de lui et peut appuyer son opinion de son vote. Il peut y avoir d'excellents arguments contre le maintien de cette loi; mais ce qu'en pense M. Gompers importe peu.

Culbute

Depuis une couple d'années, surtout depuis l'an dernier, il est surgi partout de nouvelles sociétés qui se sont lancées dans la fabrication de la pâte de bois. Elles ont émis des prospectus alléchants, engagé des milliers de gens à placer leur argent sur ces valeurs, elles ont laissé entrevoir la perspective de profits considérables à quiconque voulait y placer ses capitaux. La spéculation intense qui s'est faite en bourse sur les valeurs de maisons sérieuses et grandes fabricantes a aidé à ce gonflement, de même que les prix de plus en plus élevés qu'atteignaient sur les marchés mondiaux le papier à journal. Des chevaliers de grande industrie ont profité du mouvement pour opérer, il y a eu des émissions considérables de capital-actions mouillées, les valeurs ont touché des prix fabuleux, à la cote de la bourse. Et puis il y a eu la dégringolade: les valeurs ont fléchi, des parts qui se sont vendues \$25, \$205 et jusqu'à \$400, se colportent aujourd'hui, pour \$2 et 83 et ne trouvent plus preneur, même à ce prix, des fortunes entières ont disparu dans cette baisse. Ce matin, la chronique financière enregistre la liquidation d'une de ces maisons-champignons, la Mattagami Pulp and Paper Company. Ses créanciers sont nombreux et essaieront de tirer le meilleur parti possible de cette liquidation. A Montréal même, ces jours-ci, on parle couramment de difficultés financières insurmontables de la fabrication de la pâte de bois se trouvant aux prises avec toute évidence, le krach atteindra une partie de cette industrie. Seules les maisons qui ont eu la sagesse de ne pas enlever leur capital outre mesure, de surveiller leur fabrication et de pratiquer l'économie au temps de la prospérité traverseront la crise avantageusement, pour rester ensuite maîtres du marché. La leçon d'aujourd'hui, profitera-t-elle aux spéculateurs et aux gens qui s'imaginent que la prospérité factice peut durer indéfiniment?

L'effet que le gouvernement avait escompté, loin de s'être produit, est tout contraire à celui qu'on attendait. Les unionistes ont irrité et aidé les fermiers et les ont ainsi aidés à remporter la victoire de Medicine Hat. Ils se sont aliéné des sympathies dans le monde des affaires. Le Financial Post porte ce jugement sur les organisations incriminées: "Des observateurs capricieux et impartiaux, qui ont fait pables et impartiaux, qui ont fait enquête dans ce commerce, sont tout surpris de voir les méthodes les plus économiques, les plus convulsables, et les plus sûres de transporter les récoltes du monde du producteur au consommateur, bien qu'il ne soit pas parfait encore dans tous ses détails." L'action du gouvernement était aussi inspirée par des motifs si mesquins d'avantage politique, que le monde des affaires du pays s'est senti inquiet de se trouver à la merci d'un caprice des gouvernants. Si les associations fermières de l'Ouest n'avaient pas formé un organisme politique très puissant, on ne les aurait pas plus inquiétées qu'on inquiète, par exemple, la Canada Cement, la Dominion Rubber Company, ou toute autre maison industrielle ou commerciale qui fait, chaque jour, des affaires dans nos pays. D'ailleurs, c'est aux provinces et non au Dominion de surveiller leurs opérations et de punir les maladministrations.

Nous sommes riches

Tous les frais que fera le gouvernement fédéral pour recevoir notre nouveau gouverneur général, ce soir et demain, à Québec, dépasseront \$30,000, à ce qu'on dit. On se demande pourquoi pareille dépense, à un moment où, dans le ministère des postes et ailleurs, le gouvernement, sous prétexte d'épargner, congédie des fonctionnaires, à la veille d'un hiver qui sera dur aux chômeurs. Pourquoi ne pas affecter cette somme, ou du moins \$25,000 de \$30,000 qu'on dépensera à Québec aujourd'hui et demain, au soulagement des quelques centaines d'employés civils mis sur le pavé ces semaines-ci? Notre nouveau gouverneur général ne s'en serait pas offensé; et nous n'aurions pas, dans notre pénurie d'argent public, donné le spectacle d'une prodigalité pour le moins déplacée. Il est vrai qu'on a fond le gouvernement se dit que tout argent dépensé pour faire de la propagande impérialiste est bien dépensé. Est-ce l'avis de la masse des contribuables?

G. P.

Chronique d'Ottawa

En marge d'une enquête fédérale

Le commerce des céréales et le parti unioniste. — Le nouveau tarif douanier américain. — Nos exportations baissent. — Financiers et progressistes.

Ottawa, 9. — Dès le début de la dernière session, des rumeurs ont circulé dans les couloirs de la Chambre des Communes; on disait que le gouvernement préparait une grosse machine contre le parti progressiste afin de lui faire perdre l'estime et la confiance de ses partisans, les fermiers. On pouvait croire déjà que les associations perdraient leurs membres, et qu'à la faveur d'un grand mouvement de mécontentement, le parti unioniste regagnerait les provinces de l'Ouest. Dès le discours du trône, la manœuvre se dessinait déjà. M. Henders, représentant d'un comté rural, mais qui n'a pas suivi ses amis dans leur exode vers la gauche, M. Stevens, de Vancouver, et après eux, plusieurs députés unionistes des provinces des prairies, s'élèveront contre de prétendues exactions des compagnies d'entrepôts et de transport de blé, et terminèrent en réclamant à grands cris une enquête. Le cabinet, comme pour répondre à ces plaintes et manifester de la sollicitude pour les citoyens canadiens, nomma, peu après, une commission chargée de faire la lumière sur ces accusations. Celle-ci, aussitôt la session terminée, s'achemina vers les villes principales de l'Ouest où se fait un grand commerce de grain.

Sa carrière ne fut pas longue cependant. Les Grain Growers demandèrent aussitôt un bref d'injonction qui fut plaidé devant le juge Curran. Quelques membres du Winnipeg Grain Exchange approuvèrent et soutenaient, en même temps, les associations fermières. Le jugement du juge Curran fut péremptoire et clair. La commission était illégale parce qu'elle avait été formée par le gouvernement fédéral qui n'a pas le droit, d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de légiférer sur la propriété et les droits civils des provinces. Il avait usuré des pouvoirs. Les avocats de la commission se prévalaient d'un autre article du même acte qui donne au cabinet le pouvoir de s'occuper de tout ce qui concerne "le bon gouvernement du Canada" ou de la "régulation du commerce". Le juge a rejeté cette argumentation, disant que la portée précise de ces mots n'était pas déterminée, mais qu'ils ne pouvaient certainement donner à Ottawa le pouvoir de légiférer sur des contrats particuliers. Le commerce du grain, comme tous les autres commerces, est une entreprise privée conduite par des individus ou des sociétés qui cherchent un gain, et où des commissions fédérales n'ont pas pouvoir de s'immiscer.

Cette décision est fondée sur celle du juge Duff, membre de la Cour suprême du Canada, qui a établi les principes exposés plus haut, lorsqu'il a rendu son jugement dans le cas du Bureau du Commerce. Que la cause soit maintenant portée en appel, ce qui est peu probable, ou qu'elle ne le soit pas, le cabinet a-t-il les mains liées par plusieurs mois. Dans l'intervalle, les élections générales peuvent arriver, et les Grain Growers pourront se protéger eux-mêmes contre toute intervention législative.

L'effet que le gouvernement avait escompté, loin de s'être produit, est tout contraire à celui qu'on attendait. Les unionistes ont irrité et aidé les fermiers et les ont ainsi aidés à remporter la victoire de Medicine Hat. Ils se sont aliéné des sympathies dans le monde des affaires. Le Financial Post porte ce jugement sur les organisations incriminées: "Des observateurs capricieux et impartiaux, qui ont fait pables et impartiaux, qui ont fait enquête dans ce commerce, sont tout surpris de voir les méthodes les plus économiques, les plus convulsables, et les plus sûres de transporter les récoltes du monde du producteur au consommateur, bien qu'il ne soit pas parfait encore dans tous ses détails." L'action du gouvernement était aussi inspirée par des motifs si mesquins d'avantage politique, que le monde des affaires du pays s'est senti inquiet de se trouver à la merci d'un caprice des gouvernants. Si les associations fermières de l'Ouest n'avaient pas formé un organisme politique très puissant, on ne les aurait pas plus inquiétées qu'on inquiète, par exemple, la Canada Cement, la Dominion Rubber Company, ou toute autre maison industrielle ou commerciale qui fait, chaque jour, des affaires dans nos pays. D'ailleurs, c'est aux provinces et non au Dominion de surveiller leurs opérations et de punir les maladministrations.

Dans son effort pour sortir de son enlèvement, le gouvernement a fait un mouvement, mais cela n'a servi qu'à le faire enfoncer un peu plus avant. Il semble que c'est le sort qui attend tous les cabinets faibles, dont les plus habiles desseins se tournent contre ceux qui les ont conçus.

Dans les cercles politiques de la capitale, les hypothèses se multiplient sur les conséquences que le tarif américain pourra avoir dans notre pays. Il reste encore beaucoup d'incertitude sur la nature finale du bill soumis au Congrès, sur les amendements qui peuvent être présentés, les droits qui peuvent être rejetés, ainsi que sur la date où la nouvelle législation entrera en vigueur. C'est pourquoi l'on reste dans l'expectative en attendant

gueur le 28 mai dernier.

Le comparatif porte sur le mois de juin de l'année 1920 et le mois de l'année 1921. Nos envois de sucre, qui atteignent l'an passé 14,035,784 livres, valant \$1,675,215, ne sont plus, cette année, que de la quantité insignifiante de 80 livres valant 88. Le beurre, dont nous avions envoyé 716,973 d'une valeur de \$381,122, ne compte plus que pour \$4,759, pour 14,767 livres. Les pommes de terre passent de 190,444 boisseaux à 26,700, le lait et ses dérivés de 2,008,056 livres à 331,596, le bœuf, le mouton, le veau et le porc frais ou congelé de 3,338,500 à 1,411,800 livres. La diminution, comme on le voit, est sensible et générale. Les droits imposés ont été assez élevés pour empêcher en très grande partie les exportations. Il n'y a que quatre articles, dont le blé, à enregistrer une augmentation malgré la nouvelle loi, pour on ne sait au juste quelle cause. Quant aux autres produits, dont le tabac, le fromage, les melasses, les laines, la réduction est sensible.

La politique provinciale et la politique fédérale influent mutuellement l'une sur l'autre, on suit, de près dans la capitale l'avènement au pouvoir du parti fédéral dans l'Alberta. Le nouveau gouvernement, à ce que l'on croit, inaugurerait une politique de développement agricole intense. Mais les milieux financiers ne peuvent s'empêcher de ressentir une certaine inquiétude, vu la résolution passée par les progressistes, à Edmonton, à leur dernière convention, pour demander la nationalisation des institutions de crédit et des banques. L'acte des banques de cette province devra être révisé en 1923, et l'on craint que le nouveau cabinet ne profite de cette occasion pour accomplir ses desseins.

D'un autre côté, les capitalistes espèrent qu'on y regardera à deux fois avant d'accepter définitivement une initiative aussi radicale et aussi importante. Quelques-uns ont même parlé de boycotter le gouvernement Greenfield et de lui refuser des prêts; mais des financiers plus sages préfèrent attendre avant d'adopter une ligne de conduite.

Léo-Paul DESROSIERS.

La voix du Pape

Encyclique "Fausto appetente die" adressée par S. S. Benoît XV aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Saint-Siège à l'occasion du VIIe centenaire de la mort de saint Dominique.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique. Le heureux jour approche où, il y a sept cents ans, Dominique, cet asire de sainteté, a quitté ce séjour misérable pour le royaume de l'éternelle félicité. Depuis longtemps, Nous sommes du nombre de ses plus fervents dévots, surtout depuis le jour où Nous fûmes confiés à l'Église de Bologne, qui garde ses cendres avec une piété jalouse; aussi Nous est-il fort agréable de pouvoir consacrer, du haut de cette Chaire Apostolique, le peuple chrétien à la gloire de la mémoire de ce grand Saint. Satisfaction pour Notre piété, cet appel Nous paraît également le moyen de remplir un grand devoir de gratitude envers le saint fondateur et son illustre famille.

Homme de Dieu sans partage et réalisant pleinement le sens de son nom Dominique ("qui appartient au Seigneur"), il ne fut pas moins totalement l'homme de la sainte Église, qui voit en lui un invincible champion de la foi et l'Ordre des Prêcheurs, fondé par lui, s'est toujours montré un des plus fermes remparts de l'Église romaine. Ce n'est donc pas seulement pendant sa vie que Dominique fut le solide appui du temple (1), il en assura la défense pour les siècles à venir, et ce sont bien, semble-t-il, des paroles prophétiques que prononça Honorius III quand, en approuvant la règle nouvelle, il fit cette déclaration: "Nous entrevoions dans les membres de ton Ordre de futurs athlètes de la foi et de véritables lumières du monde."

Dominique et ses fils ont été, par leurs prédications, le "solide appui du peuple chrétien" (2)

En effet, chacun le sait, pour répandre le royaume de Dieu, Jésus-Christ ne s'est servi d'autre instrument que de la prédication de l'Évangile, c'est-à-dire de la voix éblouissante de ses héros, envoyés à travers le monde la doctrine du ciel: Enseignez, dit-il, toutes les nations (3); prêchez l'Évangile à toute créature (4). Ainsi grâce à la prédication des apôtres, de saint Paul surtout, puis plus tard de l'enseignement des Pères et des Docteurs, les esprits s'illuminaient aux rayons de la vérité et les cœurs s'épuraient d'amour pour toutes les vertus. Appliquant exactement la même méthode dans l'œuvre du salut des âmes, Dominique s'assigna comme but, pour lui et ses fils, de livrer aux autres le fruit de leurs propres méditations; c'est pourquoi, outre la pratique de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance religieuse, il fit à son Ordre un devoir rigoureux et sacré de se livrer avec zèle à l'étude de la doctrine.

(1) Eccl. I, 1.
(2) Sous-titres ajoutés par la Documentation Catholique.
(3) Matth. XXVIII, 19.
(4) Marc. XVI, 15.
(La fin demain.)

trine et à la prédication de la vérité.

Les caractéristiques de la prédication dominicaine

Or, trois éléments caractéristiques ont distingué la prédication dominicaine: une grande solidité de doctrine, une docilité fidèle et absolue à l'égard du Siège Apostolique, une piété toute spéciale envers la Sainte Vierge.

Solidité de doctrine:

Chez saint Dominique, l'étude préalable à l'apostolat; sa science triomphait de l'hérésie albigeoise.

Encore qu'il se soit senti de bonne heure la vocation de prédicateur, Dominique, avant d'aborder ce ministère, étudia longuement la philosophie et la théologie au collège de Palencia, et, prenant pour guides et maîtres les saints Pères, dont il avait approfondi la doctrine, il s'assimila la féconde substance de la Sainte Écriture, particulièrement des écrits de saint Paul.

La valeur de sa science des choses divines ne tarda pas à se révéler dans les discussions que Dominique soutint contre les hérétiques; bien que ceux-ci fussent armés de toutes les ressources du talent et de la fourberie pour donner l'assaut aux dogmes de la foi, on admirait avec quelle vigueur il les confondait et les réfutait. On le vit surtout à Toulouse, qui passait alors pour le centre et la capitale des hérésies, et où s'étaient donné rendez-vous les plus doctes des ennemis de l'Église. L'historien rapporte comment, entouré de ses premiers compagnons, remarquables par leur activité et leur talent de parole, il tint victorieusement tête à l'insolence des hérétiques, et comment, non content de refréner leur audace, il toucha si bien leurs cœurs par son éloquence et sa charité, qu'il en ramena un grand nombre dans le sein de leur mère l'Église catholique.

Dans ses luttes pour la foi, il était assisté visiblement par Dieu lui-même; un jour, notamment, comme il avait accepté de subir une épreuve imposée par les hérétiques, épreuve consistant, pour chaque docteur, à jeter son livre au feu, les flammes consumèrent les autres ouvrages, ne respectant et ne laissant intact que le sien. L'œuvre puissante de Dominique délivra ainsi l'Europe du péril de l'hérésie des Albigeois.

Dans l'Ordre dominicain, rayonnement doctrinal Thomas d'Aquin, joyau de son Ordre.

Dominique voulut que cette solidité de doctrine fût également le glorieux apogée de ses fils. A peine eut-il obtenu du Siège Apostolique l'approbation de son Ordre et la confirmation du noble titre de Prêcheurs, qu'il décida de fonder ses couvents dans le voisinage

(Suite à la 3ème page.)

DANS LES LAURENTIDES

NOMINIQUE FETE SES FONDATEURS. — DOUBLE JUBILE MARTINEAU.

Nominique, le 9 août 1921.

Le Devoir ouvrait naguère ses colonnes à ceux que le hasard de la vie en vacances conduisit à des villégiatures nouvelles ou à des expériences intéressantes. Sera-t-il permis à un fervent des Laurentides de consacrer ici le souvenir d'une fête qui vient de se tenir au Nominique et d'y ajouter quelques aperçus du magnifique Royaume du Nord du vénéral curé Labelle?

Dimanche et lundi derniers, Nominique célébrait dans des fêtes intimes, paroissiales, presque familiales, qui n'avaient certes rien de la pompe et du symbolisme de Penetanguishene, le jubilé sacerdotal de son fondateur et premier curé, le R. P. Marcel Martineau, S. J., et le cinquantenaire de mariage d'un de ses tout premiers colons, M. Vital Martineau, frère du précédent et son compagnon des premiers jours.

Tous ceux qui s'intéressent à la colonisation et au développement des surplus de nos vieilles paroisses dans les régions nouvelles, connaissent le nom du Père Martineau et le vaste "Projet de Colonisation" qu'il lançait en 1882, pour le recrutement automatique de nos fils de cultivateurs et leur transplantation en pays neuf. Ce qu'on sait moins, c'est qu'avant d'exposer des théories le vieux missionnaire avait fait de la pratique en fondant la paroisse de Nominique. Au mois de mars 1882, sur la demande de Monsieur Duhamel et du curé Labelle, et dans le but d'attirer les défricheurs toujours plus avant, le P. Martineau venait fonder l'église et à habiter le premier chantier de bois rond de Nominique. Déjà les Pères Jésuites desservaient la Châte-aux-Iroquois, aujourd'hui Labelle, et rayonnaient dans les colonies d'alentour, l'Annonciation, la Conception, l'Ascension, et dans les divers chantiers et fermes disséminés le long des bois et des rivières.

C'était l'âge héroïque où l'on voyageait en voiture à partir de Saint-Jérôme. Les routes étaient ce que sont les chemins en forêt, à travers les montagnes et les forêts, ou dans la neige non battue sur des parcsours de vingt à trente milles. Un bon cheval pouvait traîner une charge de six cents livres, et encore, aux époques de pluies ou de fonte des glaces, ainsi qu'en témoigne le précieux journal du P. Martineau, fallait-il soulager ou même dételier les meilleurs chevaux, fourbus, morfondus, refusant d'avancer. Mais rien n'était à craindre, les apôtres du Nord, et à l'appel que lui fournissait la Compagnie de Jésus, renouveau le geste de ses premiers missionnaires de la Nouvelle-France, le curé Labelle poussait toujours davantage sa troupe des Laurentides et semait les germes des paroisses que nous voyons aujourd'hui et qui ne devaient être que l'achèvement vers la bonne vallée de la rivière au Lièvre et vers les grandes et riches plaines de l'Abitibi, où l'on espérait faire aboutir le chemin de fer.

En 1883, le noyau de paroisse du Nominique se composait de trois ménages de la famille Martineau et d'une famille Corbin, établie sur le petit lac Nominique, avec les colonies isolées ou de passage, l'assistance aux offices religieux se composait d'une douzaine de personnes. Modeste paroisse vraiment, et telle qu'on n'a plus l'idée d'en établir de nos jours. Mais l'effet d'attraction deviné par le curé Labelle ne manque pas de se produire, et dès l'été suivant plusieurs colons venus de Saint-Jérôme, d'Hocheville, de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde se chantaient des lots et commençaient leurs défrichements.

C'est cette œuvre créatrice exercée autour de lui par le P. Martineau que les paroissiens du Nominique voulaient reconnaître en le priant de venir fêter au milieu d'eux son jubilé. Originaire des Cantons de l'Est, élève au séminaire de Saint-Hyacinthe, le P. Martineau entra d'abord dans le clergé séculier. Ordonné prêtre en 1871, par Monseigneur Bourget, — le diocèse de Saint-Hyacinthe n'existait pas encore — il fut vicaire à Saint-Henri, puis aumônier chez les Sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent, d'où il partait pour le noviciat du Saul-au-Récollet, le 4 février 1875. Après quelques années d'études à Montréal et en France, et du ministère pour diverses résidences de son ordre, c'est aux Trois-Rivières que le P. Martineau, ainsi qu'il l'écrit dans son *Diarium*, le 15 décembre 1882, reçoit avec une joie toute surmountée son obédience pour le lac Nominique, "pour y fonder une résidence de la Compagnie et y travailler pour la Colonisation... Je réponds que je suis prêt à partir à l'instant. Depuis longtemps je pensais à Nominique, et j'éprouvais un très vif attrait pour cette mission. Quoique je n'eusse jamais exprimé à R. P. Supérieur aucun désir à ce sujet, il jette aujourd'hui les yeux sur moi pour entreprendre cette œuvre difficile; je n'ai plus de doute, ce doit être la volonté de Dieu." L'hiver se passait à faire de la mission autour de la Châte-aux-Iroquois; au printemps de 1883 s'ouvrait définitivement la paroisse de Nominique.

M. le curé Bazin, organisateur des fêtes de dimanche dernier, sut faire revivre dans un sermon de haute tenue les sacrifices obscurs et les côtés glorieux de la vie sacerdotale du vénéral jubilaire. A l'issue de la messe solennelle, où le choeur paroissial, assisté de quelques jeunes jésuites en vacances près du lac, et sous la direction de M. le docteur Adam, exécutait remarquablement une messe de Gounod, M. le maire Morin présentait une adresse de souhaits et de reconnaissance; et au sortir de l'église, M. Achim, député à la Législature offrait l'hommage du comté de Labelle, et faisait ressortir éloquentement la leçon de sacrifice qui se dégage de la vie du prêtre-colonisateur. Le R. P. Martineau sut répondre avec des mots du cœur sur les gloires du sacerdoce et en ajoutant quelques

Le français dans l'Ontario

Fin de la réponse de l'Association canadienne-française d'Education au mémoire Harris — Observations de détail — Vue d'ensemble du Règlement XVII, de son esprit et de ses conséquences.

Voici la fin du mémoire préparé par l'Association canadienne-française d'Education en réponse à une communication récente de M. Sam Harris, un manufacturier ontarien. La première partie de ce mémoire a été publiée dans le Devoir des 26 et 30 juillet, des 2, 3, 4 et 6 août.

Dans une dizaine d'autres paragraphes de son mémoire, M. Harris traite de l'application du Règlement XVII, et de plusieurs mesures prises par le Ministère de l'Instruction publique en faveur du français.

De ces mesures, que M. Harris présente comme libérales des autorités provinciales en faveur de nos écoles, nous ne relèverons que celles dont il est question dans les paragraphes 9 et 11: les autres étant suffisamment expliquées dans nos articles précédents.

La première de ces mesures a trait aux écoles d'été ou "Summer Schools". "Des écoles d'été, dit le mémoire, ont été établies pour les instituteurs des écoles secondaires. Dans ces écoles on se sert du français pour la conversation et la discussion. Des mesures seront prises pour augmenter l'efficacité des méthodes d'enseignement du français dans les écoles secondaires et chaque fois qu'un inspecteur jugera qu'un professeur de français profiterait d'une plus grande pratique de la conversation française, il lui prescrira de suivre des cours d'été."

Tout ceci est parfait, mais n'a aucune relation avec les écoles fréquentées par les Canadiens français. Ces "Summer Schools" dont parle M. Harris ont été créées pour les professeurs d'écoles secondaires. Or, il n'y a pas dans l'Ontario d'enseignement secondaire d'Etat, ni bilingue, ni catholique. Tout l'enseignement secondaire d'Etat est anglais et neutre, de sorte que, à part de très rares exceptions, cet enseignement n'est pas suivi par les Canadiens français. Ils ont l'Université d'Ottawa et les collèges.

Les professeurs canadiens-français qui suivent ces cours — ils sont rares — se destinent à l'enseignement dans les écoles secondaires. Leur perfectionnement en français, si tant est qu'ils peuvent en acquiescer dans ces écoles, n'est donc d'aucune utilité pour les élèves canadiens-français. L'observation de M. Harris est un trompe-l'œil comme du reste, ainsi que nous l'avons vu, la plupart des observations de son mémoire. (1)

Dans sa onzième observation, M. Harris déclare que "des arrangements viennent d'être conclus qui profiteront aux gradués des universités françaises ou belges qui résident au Canada et qui ne sont pas sujets britanniques, d'enseigner le français dans les écoles anglo-françaises d'Ontario, s'ils ont l'entraînement pédagogique requis."

Le projet de faire pénétrer des étrangers dans nos écoles primaires et de leur confier l'éducation de nos enfants est une nouvelle mesure d'oppression à laquelle les pères de famille canadiens-français résisteront. Quelle que soit sa valeur personnelle, nul étranger ne peut remplacer le professeur de même origine et de même mentalité pour l'éducation véritable de l'enfant. Nous n'avons que faire de ces Français ou Belges ignorants de notre histoire et de notre âme qu'on veut nous imposer, qui ne savent rien de nos mœurs, de nos aspirations, qui

données sur les premiers débuts de la paroisse. Qu'on nous permette de citer un passage de cette seconde partie: "Je vois ici quelques-uns de ces anciens pionniers de la première heure, qui ont souffert des privations et des ennuis, qui ont travaillé rudement pour édifier cette colonie naissante. C'était le plus le certifier, de vrais colons, des hommes d'une forte trempe, comme il s'en rencontre peu de nos jours."

"Songez-y, en effet, que dans ces temps qui datent déjà de 35 à 38 ans, nous étions à 90 milles du terminus du chemin de fer, à Saint-Jérôme. Les chemins étaient peu fréquentés, surtout en hiver, et à partir de Sainte-Agathe. C'était souvent un voyage de trois à quatre jours, par monts et par vaux. En outre, entre la Châte-aux-Iroquois et Nominique, distance de 21 milles, il y en avait 16 en pleine forêt sans aucune habitation, par un chemin qui venait à peine d'être ouvert et qui était loin d'être achevé. Aussi les prix de transport étaient-ils très élevés: \$1.25 le 100 livres dans la belle saison, souvent jusqu'à \$2.00 le cent et la équivalait à huit ou dix piastres de nos jours. On parle de vie chère depuis quelques années: je vous assure, mes amis, que des jours lointains, nous goûtions, nous aussi, aux douleurs de la vie chère. Pour n'en donner qu'un ou deux exemples: un sac de farine, que l'on payait alors à Saint-Jérôme \$2.10, nous coûtait rendu ici \$3.35 et jusqu'à \$4.00; un sac de sel de 200 livres, 80 sous à Saint-Jérôme valait ici la bagatelle de \$3.50, \$4.00 ou \$4.50. Les restes à l'avenant."

"Aussi, arriva-t-il quelquefois qu'il fallut se contenter de galette de sarrasin, comme il arriva le premier été, au jour de notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Je me rappelle qu'un de nos premiers colons, ici présent, fort chércher, à qui j'avais donné quelques arpent à défricher en hiver, s'apportait au bois une pile de galettes de sarrasin, qu'il plaçait sur une bûche, et quand la faim le pressait, il allait en manger deux ou trois pour renouveler un peu ses forces."

C'est un de ces braves de la première heure, M. Vital Martineau, que tout Nominique honorerait de sa présence à la grande messe de ses noces d'or, lundi matin et fêterait par la bouche éloquent de M. le curé Bazin, qui prononça l'allocution de circonstance.

UN VISITEUR

souvent ne partagent pas notre foi et sont disposés à faire manœuvre d'anglicisation et d'assimilation. Qu'on organise les écoles d'entraînement pédagogique d'Ottawa, Sturgeon Falls, Sandwich et Vank-leek Hill de façon à ce que les parents canadiens-français puissent y envoyer leurs jeunes filles en toute sécurité et que celles-ci y puissent recevoir un entraînement véritablement bilingue et nous aurons des instituteurs en nombre suffisant pour nos écoles."

Pourquoi, d'autre part, ne pas accorder aux gradués des Universités de Québec des privilèges qu'on offre à des étrangers? Pourquoi les immatriculés et bacheliers de l'Université d'Ottawa n'ont-ils pas accès aux écoles normales? Cette seule institution qui reçoit annuellement dans ses murs un millier d'élèves environ, pourrait fournir un grand nombre d'instituteurs bilingues si on accordait à ses élèves plus de facilité de suivre les cours d'entraînement pédagogique.

Ce sont là autant de questions qui mettent en lumière l'esprit qui dicté le Règlement XVII et indiquent la véritable portée de la persécution qu'on nous fait subir.

A plusieurs reprises dans son mémoire, M. Harris laisse entendre que l'étude de l'anglais aurait à souffrir de plus grandes libéralités à l'égard du français.

Cette affirmation ne vaut assurément pas pour les écoles canadiennes-françaises établies depuis 1912 où l'usage et l'enseignement de cette langue sont permis dans une certaine mesure, dans les écoles qui étaient bilingues avant cette date. Si les autorités provinciales voulaient sincèrement le progrès de l'enseignement du français en Ontario, elles accorderaient, au moins aux écoles canadiennes-françaises établies depuis 1912, les mêmes privilèges concédés aux écoles bilingues établies avant cette date. Ceci paraît d'une logique assez simple.

Dans les écoles où, de par la volonté des parents, le français est enseigné sur un pied d'égalité avec l'anglais, l'expérience prouve que non seulement les Canadiens français apprennent parfaitement leur langue maternelle, mais maîtrisent si bien l'anglais qu'ils se classent invariablement premiers dans les concours officiels ou prennent part les élèves de langue anglaise des écoles publiques.

C'est précisément dans la mesure où le français est efficacement enseigné que l'anglais est plus aisément maîtrisé. Cela va de soi, si l'on ne perd pas de vue que l'étude d'une langue étrangère est avant tout un travail de comparaison. Ce travail est d'autant plus facile que la langue maternelle est mieux connue. C'est une loi de pédagogie ou de simple bon sens dont l'expérience est faite.

Ainsi, cette année, tous les élèves des écoles séparées bilingues de la région de Russell qui se sont présentés ont réussi. Des 29 élèves des écoles bilingues, 13 ont réussi avec "honneur" et 2 seulement sur 47 des écoles publiques anglaises, ont obtenu la même note. Depuis deux ou trois ans, les élèves des écoles bilingues de cette région passent cet examen avec grand succès. Même chose à Sturgeon Falls, où depuis des années, les neuf dixièmes des élèves qui se présentent à l'examen le subissent avec d'heureux résultats.

Quelques-unes des écoles que fréquentent ces élèves sont privées de subventions du gouvernement depuis une dizaine d'années pour leur refus de se soumettre au Règlement XVII.

Et il en est ainsi partout où l'on a compris que la condition du succès en anglais est la subordination de l'étude de cette langue à l'étude de la langue maternelle. Veut-on que les enfants apprennent bien les deux langues, c'est la méthode à suivre. Veut-on qu'ils n'apprennent ni l'une ni l'autre langue, qu'on les soumette au Règlement XVII tel que rédigé ou tel qu'appliqué aujourd'hui, peu importe.

Le résultat sera vite atteint pour les français dans les écoles établies après 1912: l'usage et l'enseignement de cette langue n'y sont pas permis. Dans celles où il est permis, en le soumettant à la stricte mesure où il est nécessaire pour l'intelligence de l'anglais et où il ne nuit pas aux matières anglaises dont le programme est très chargé, en le soustrayant à tout examen, il devient un hors-d'œuvre dans le programme d'étude, il n'offre plus aucun intérêt pour les élèves et l'instituteur, on le néglige et il est, petit à petit, aduellement banni par la force des choses.

L'étude de l'anglais elle-même en souffre considérablement. Ce système introduisant une langue étrangère à la période de développement primaire où l'école doit moins viser à donner des connaissances à l'enfant, qu'à lui ouvrir l'intelligence et lui donner la capacité d'apprendre, entrave ce travail préliminaire et produit la confusion dans son esprit. On estime que soumis à ce régime, les élèves des campagnes qui ne connaissent, à leur arrivée à l'école, que le français anglais de la rue, et le français parlé à la maison, subissent un retard de deux années. On peut en juger en visitant les écoles de campagnes des comtés de Glengarry et Stormont. Il n'est pas rare de rencontrer des enfants de 10 et 11 ans qui ne savent lire et écrire ni l'une ni l'autre langue.

C'est le résultat invariable dans tous les endroits où comme dans ces comtés (diocèse d'Alexandria), la résistance au Règlement XVII n'a pu être organisée. (3).

De cette étude et de cet exposé de faits, il est aisé de conclure que le Règlement XVII reste aujourd'hui comme il le fut toujours dans

son esprit, sa lettre et son interprétation, une mesure vexatoire et une manœuvre d'assimilation.

En réduisant la langue française à un rang d'infériorité vis-à-vis de la langue anglaise, le Règlement XVII met les Canadiens français dans une situation où ils sont gravement exposés au danger de perdre contact avec la pensée et la vie française, d'oublier leurs traditions nationales, de subir l'influence protestante, de se laisser envahir par les mariages mixtes et finalement de perdre la foi.

C'est pourquoi les Canadiens sont contre le Règlement XVII; ils s'opposent à sa mise en vigueur au prix des plus lourds sacrifices et cherchent par tous les moyens à le faire disparaître.

Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, leur Association a poursuivi d'incessantes négociations avec les autorités provinciales.

En même temps, nous avons travaillé à parfaire l'entente déjà élaborée entre les catholiques. A l'heure actuelle, notre opposition au Règlement XVII et nos revendications en matière de langue, reçoivent l'approbation de la grande majorité de nos coreligionnaires de langue anglaise de même que l'appui efficace de la plus haute autorité ecclésiastique de cette province. De plus, notre cause est admirablement bien servie par un nombre considérable de protestants éminents que nous avons pu convaincre de la justice de nos revendications et qui, par leurs écrits et leur influence, font sur l'opinion publique anglaise une impression très précieuse. Il va sans dire que tous acquiescent aux principes reconnus et admis par les autorités provinciales et qui sont formulés comme suit:

A) Que les écoles soient régies de façon à ce que:

1) Tous les enfants puissent acquiescer une connaissance complète de l'anglais;

2) Tous les enfants dont les parents le désirent puissent obtenir une connaissance complète de la langue.

B) Que l'efficacité (adequacy) de l'Instruction en anglais soit jugée d'après les résultats de l'enseignement, plutôt que d'après les horaires ou les méthodes.

C) Que l'on prenne des mesures pour fournir à ces écoles un nombre suffisant de professeurs compétents.

Ces trois principes résument toutes nos revendications. L'on conviendra qu'ils n'ont rien d'exagéré et d'irraisonnable. Il n'est pas d'esprit sain et juste dans Ontario et dans tout le pays qui se refuserait à les accepter. Le gouvernement de cette province qui baserait sur ces principes un règlement scolaire qui a été la cause de tant de mécontentement, aurait assurément l'appui de la province et gagnerait l'estime de tout le pays.

L'Association Canadienne-française d'Education.
Ed. CLOUTIER,
Secrétaire.

(1) Il existe des cours d'été ou "Summer Schools" pour l'obtention de certificats pour l'enseignement dans les écoles anglo-françaises. Peuvent suivre ces cours, moyennant un examen préliminaire, ceux qui possèdent un certificat d'entrée aux écoles modèles anglo-françaises, un certificat d'entrée aux écoles modèles, un certificat temporaire, ceux qui détiennent des brevets d'école modèle ou de cours académique de la province de Québec.

(2) L'examen d'entrée ou "Entrance Examination" termine le cours primaire dans Ontario et donne accès aux écoles d'enseignement secondaire. Cet examen ne

Conseil pour le mal de reins

Quand vous vous faites mal en vous courbant, quand le fait de vous lever ou de vous pencher vous cause de la douleur, il est à propos de vous frotter avec abondamment de "Nerviline". Une couple d'applications procurent généralement un grand soulagement.

Aucun liniment n'apaise davantage ni ne supprime plus sûrement les douleurs musculaires, rhumatismales ou sciaticques. Des milliers de familles recourent à la bonne vieille Nerviline contre crampes, coliques, dysenterie et douleurs musculaires externes. Grosses bouteilles de 35 sous en vente partout. (ann.)

porte que sur les matières anglaises.

(3) Dans Penetanguishene et les localités environnantes, où l'on vient d'élever un monument de "bonne entente" (1) il y a une population canadienne-française d'environ 6500 âmes qui est privée d'enseignement du français. Il n'est pas exagéré d'affirmer que les deux-tiers d'entre eux ne savent ni écrire ni lire leur langue maternelle. Il n'y a qu'à Lafontaine centre exclusivement canadien-français et foyer de toute cette expansion française, qu'il y a un peu de français dans les écoles.

Penetanguishene même, où nos compatriotes sont les bons deux-tiers de la population totale, et où les quatre-cinquièmes des enfants des écoles sont canadiens-français, les parents qui veulent faire apprendre le français à leurs enfants après les heures de classe, c'est de la bonne entente enfants doivent payer un professeur cher!! E. C.

CINQ PERSONNES SE NOIENT

UN PERE ET QUATRE DE SES ENFANTS PERDENT LA VIE. Hier, sur un des lacs du CANAL RIDEAU.

Ottawa, 10. (S.P.C.) — M. Thomas Toohey, âgé de 53 ans, s'est noyé, hier, dans le lac Otter, à environ quatre milles de Smith's Falls, ainsi que quatre de ses enfants dont voici les noms: Bernard Toohey, âgé de 27 ans et fils aîné, Kathleen Toohey, âgée de 25 ans, Dorothy Toohey, âgée de 11 ans, et enfin Laura Toohey, âgée de 9 ans. Le lac Otter se trouve sur le canal Rideau.

L'accident a eu lieu dans des circonstances tragiques. Laura Toohey, la plus jeune des victimes, était à se baigner lorsque se sentant attirer par les flots, elle se mit à crier et appeler au secours. Mlle Kathleen et Dorothy, ses sœurs, qui étaient également à se baigner à peu de distance, se portèrent les premières au secours de leur jeune sœur. Leur tentative de sauvetage paraissant devoir être inutile et étant elles-mêmes entraînées par le courant, leur père ainsi que leur frère aîné se jetèrent à l'eau à leur tour. Ils disparurent eux aussi sous l'eau et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'on put retrouver les cadavres des cinq victimes.

Le coroner Anderson, de Jasper, Ontario, fut appelé d'urgence sur les lieux du tragique accident et déclara qu'une enquête n'était pas nécessaire.

Les survivants de la famille Toohey sont Mmes Thomas Toohey, la mère, Miles Helen et May, de Toronto, Léona, Margaret, Ursula et Edna, demeurant avec leurs parents, et enfin un fils du nom de Thomas.

NIELLE

Ce nom désigne des incrustations remplies d'une sorte d'émail noir, dont on décore les métaux précieux, et qui remplacent la damasquine dans les bijoux et les armes de valeur. Pour exécuter des nielles, les orfèvres procèdent comme pour les incrustations ordinaires et commencent par intailler plus ou moins profondément le métal, sur lequel ils ont, au préalable, tracé, à l'aide d'un burin, le dessin qu'ils veulent reproduire. Une fois les entailles creusées à la profondeur et dans les formes voulues, on introduit dedans l'émail obtenu de la façon suivante: on fond dans un matras 384 parties de soufre, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 36 d'argent. On coule ensuite dans l'eau, et l'on recueille les grenailles qui se forment; on les pulvérise, on les lave avec une dissolution légèrement alcaline et après cela avec de l'eau gommée. On produit ainsi, finalement, une sorte de bouillie dont on remplit les incisions faites dans le métal; puis on soumet celui-ci à un feu suffisant pour fondre de nouveau la composition. Cela fait, on laisse refroidir. On racle à la lime les saillies de l'émail jusqu'à ce qu'elles effleurent la surface du métal. On polit le tout et l'on obtient ainsi ces jolis ouvrages, en quelque sorte indestructibles, car le frottement, en usant à la fois le métal et l'émail, achève de les unifier et les fait briller davantage.

(A suivre)

Scott & Bousquet Frères
Limitée
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRE
479-est, rue Ste-Catherine.

En face de l'école Saint-Jacques

M. A.-C. Miller, directeur du district centre des écoles catholiques, demande à la ville l'expropriation d'un terrain sur la rue Demontigny, juste en face de la nouvelle école Saint-Jacques.

La commission des écoles a entrepris des travaux de nivellement autour de l'école et ne peut les mener à bonne fin, avant que la ville ne procède à l'élargissement de la rue Demontigny.

Les conseillers municipaux ont soumis sa requête à la commission sous forme de résolution favorable à l'expropriation.

Décès

DESROSIERS. — A St-Ambroise, le 9 août 1921, à l'âge de 90 ans, 1 mois et 10 jours, est décédée Sophie Gervais, épouse de feu Narcisse Desrosiers. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funéraire partira du presbytère de St-Ambroise, à 10 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, et de là au cimetière de St-Paul de

Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE. — A Montréal, le 8 août 1921, à l'âge de 67 ans, est décédé Michel Théodore Lefebvre, époux bien-aimé de Madeleine Sylvestre. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 1469 rue St-Denis, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PALARDY. — A St-Hyacinthe, le 9 août 1921, à l'âge de 73 ans, est décédé Malvina Codrre, veuve de Louis Palardy. Les funérailles auront lieu samedi, le 13 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 274 rue Girouard, à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL
ASSELIN, Arthemise Nolin, 76 ans, veuve de Balhazar Asselin, 240 Delcourt.
BELANGER, Marie, 38 ans, 375 Henri.
BARRE, Etienne, 15 ans, 620 Beaudry.
CORNEILLIER, Marie-Louise, 80 ans, 442 Amherst.
DUCAP, Rhea, 27 ans, 3382 Casgrain.
GAGNE, Paul Henri, 10 ans, 1173 St-André.
GUICHARD, Amanda Papineau, 41 ans, épouse de Donat Guichard, 1065 Bordeaux.
HOULE, Léon, 57 ans, 191 Leblond.
LAPIERRE, William, 74 ans, 11 Smith.
VAUDRY, Théodore, 30 ans, 94 Palm.

AVIS AUX MENAGERES ECONOMES

- Le grand nombre de Ventes de Meubles qui sont en cours actuellement à Montréal ne sont pas sans intéresser le grand nombre de ménagères qui ont à coeur l'ameublement de leur maison à prix raisonnables.
- Il faut cependant se méfier de certaines annonces par trop alléchantes qui offrent des escomptes de 50, 60 et même 75%. De telles diminutions sont impossibles à moins que le prix des meubles n'ait d'abord été élevé pour rencontrer ces escomptes.
- Il n'est pas dans Montréal une maison dont les prix sont plus raisonnables que ceux de la Maison Valiquette. Une comparaison sincère et honnête vous prouvera que les prix de notre Vente d'Août vous sont encore plus favorables que les prix à gros escomptes de quelques autres marchands.
- Ce que vous ne devez pas oublier aussi: c'est que Valiquette n'est pas un département de meubles dans un grand magasin, mais un grand magasin de meubles où l'assortiment de Meubles, Tapis, Rideaux, Draperies et Papiers muraux est toujours des plus complets et des plus nouveaux.
- Tous les départements de notre Maison ont des valeurs spéciales à vous offrir. Une grande vente de lits en cuivre et en fer émailé bat son plein à des prix même plus bas que ceux d'avant-guerre. N'en profitez-vous pas pour meubler cette chambre qui depuis si longtemps attend une occasion aussi favorable?

Les Pianos Pratte sont les Meilleurs Pianos. "Victor His Master's Voice".
Records et Phonographes de Qualité.

Valiquette
LIMITÉE
471-477 STE-CATHERINE EST.

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI 11 AOUT 1921

SAINT TIBURCE ET SAINTE SUSANNE

Lever du soleil, 5 heures 01.
Coucher du soleil, 7 heures 09.
Coucher de la lune, le soir, 11 h. 43.
Pleine lune, le 18, à 10 h. 34 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 80
Même date l'an dernier... 80
Aujourd'hui minimum... 54
Même date l'an dernier... 54
BAROMETRE
8 h. du matin, 30.12; 11 h., 30.10; 1 h. de l'après-midi, 30.08.

Au Maroc espagnol

MADRID, 10 (S. P. A.). — Les hostilités qui durent depuis trois semaines entre les Espagnols et les Maures dans l'est du Maroc semblent se propager dans l'ouest. Le commandant espagnol à Tetuan rapporte que les tribus aborigènes ont attaqué, dimanche, la redoute de Meijas et que la garnison a dû se replier sur Gouk-el-Arba, non sans avoir perdu plusieurs hommes.

Le communiqué officiel d'hier soir traitait des opérations militaires autour de Melilla déclare que la bataille a complètement cessé à Montaruit et que l'ennemi paraît être moins nombreux dans la région. Des nouvelles d'autre source indiqueraient cependant que le général Navarro se trouve dans une situation de plus en plus précaire. L'eau ferait défaut à ses troupes.

La crise politique suscitée par la défaite des Espagnols au Maroc continue à captiver l'intérêt de la foule. On dit que le premier ministre de Salazar est vraiment désireux de quitter son poste. Son successeur probable, Antonio Maura, chef conservateur, rencontrerait, dit-on, bien des difficultés sur sa route, à cause de l'ambition effrénée de certains petits clans politiques.

Lord Byng est arrivé

QUEBEC, 10 (D. N. C.). — L'Empress of France, portant le nouveau gouverneur-général du Canada, le général Lord Byng de Vimy, est arrivé à Québec, cet après-midi, un peu avant 1 heure.

Une foule nombreuse s'était rendue sur la jetée Louise et sur la terrasse pour voir entrer le paquebot dans le port.

On dit que lord Byng ne quittera le navire que demain, à l'heure où aura lieu la réception.

Il est possible cependant qu'il en descende, dans le courant de l'après-midi, pour faire une promenade dans la ville.

La réception officielle aura lieu, demain, à 10 heures 45. Le Lady Grey conduira le gouverneur-général au quai du Roi pendant qu'une salve de 19 coups de canon sera tirée de la citadelle. De là, le cortège vice-royal se rendra au palais législatif. La cérémonie aura lieu dans la salle de l'Assemblée législative. En voici le programme:

Lecture de la commission de lord Byng par M. Balfour, administration du serment par l'un des juges de la Cour suprême, présentation d'adresses par M. Taschereau, premier ministre, au nom de la province de Québec, et par M. le maire Samson, au nom de la ville de Québec.

Le gouverneur-général répondra, puis il se rendra ensuite à la citadelle pour revenir un peu plus tard au palais législatif où un lunch sera offert à leurs Excellences par le gouvernement du Canada.

Les affaires d'Asie Mineure

PARIS, 10 (S. P. A.). — Maintenant que la question silésienne est pratiquement réglée, on a raison de croire que le Conseil suprême va disposer rapidement des autres problèmes qu'il a à résoudre. L'Angleterre et la France ne partagent point la même opinion sur les affaires d'Asie Mineure, mais un esprit de conciliation anime les délégués et on croit que les deux pays, de même que l'Italie, vont s'entendre sur la politique à suivre relativement à l'intervention dans le conflit gréco-turc.

Les membres de la commission financière interalliée se sont réunis, hier, et ont décidé de nommer une commission chargée de fixer le coût total de l'entretien des armées d'occupation en Allemagne à aller au 1er mai 1921. Une autre commission étudiera les frais de l'entretien de ces troupes depuis trois mois.

STRICTE NEUTRALITE

Paris, 10 (S. P. A.). — Le Conseil suprême allié a discuté aujourd'hui la situation créée par la guerre turco-grecque, et il a décidé unanimement d'adopter l'attitude d'une stricte neutralité dans ce conflit. Les firmes particulières, à quelque nation qu'elles appartiennent, auront cependant la liberté de trafiquer avec les belligérants, mais les gouvernements n'auront rien à voir dans ce commerce.

L'ambassadeur américain en Angleterre, le colonel George Harvey, qui est à Paris et qui assiste aux séances du Conseil, a dit que cette décision est conforme à la politique d'avant-guerre des Etats-Unis. Ceux-ci ont soutenu, avec les belligérants de 1914 à 1917, M. Harvey a approuvé l'attitude du Conseil sur ce point.

LA VOIX DU PAPE

(Suite de la 1ère page.)

immédiat des plus célèbres Universités, pour permettre à ses religieux de se développer plus aisément dans tous les ordres de connaissance et donner occasion à un plus grand nombre d'étudiants d'entrer dans sa famille nouvelle.

Aussi, l'Institut dominicain s'est-il, dès le début, signalé comme un Ordre doctrinal. Ce fut toujours comme sa mission et son privilège de guérir les maux causés par l'erreur sous ses diverses formes et de répandre la lumière de la foi chrétienne; il n'est pas, en effet, de pire obstacle au salut éternel que l'ignorance religieuse et la perversion des esprits. Il n'est donc pas surprenant que tous les regards et l'attention générale se soient tournés vers cette nouvelle et féconde forme d'apostolat, qui, à l'Evangile et aux enseignements des Pères, qu'elle prenait pour base, joignait les précieux apports de connaissances de tout genre.

La sagesse divine elle-même semble s'exprimer par la bouche des fils de saint Dominique, alors que brillèrent parmi eux de puissants héros et défenseurs de la doctrine chrétienne, tels Hyacinthe de Pologne, Pierre le Martyr, Vincent Ferrer; des esprits remarquables pour leur génie et versés dans les sciences les plus élevées, tels Albert le Grand, Raymond de Pennafort, Thomas d'Aquin, ce fils de Dominique dont Dieu daigna se servir, plus que de tout autre docteur, pour illuminer son Eglise.

Aussi bien, cet Ordre, qui fut toujours si apprécié pour son apostolat de la vérité, s'est-il vu décerner son plus beau titre de gloire le jour où l'Eglise proclama que la doctrine de saint Thomas était sa propre doctrine, ce donna aux étudiants catholiques pour maître et saint patron ce Docteur, que les Papes avaient comblé des éloges les plus insignes.

Dévotion absolue au Saint-Siège: Chez saint Dominique, la vision d'Innocent III; le Tiers-Ordre dominicain, police défensive de la chrétienté.

Cette ardente préoccupation de demeurer fidèle à la foi et de la défendre s'accompagnait chez Dominique d'une absolue dévotion au Saint-Siège. C'est ainsi que l'on rapporte que, prosterné aux pieds de Notre prédecesseur Innocent III, il se voua à la défense du Pontificat.

Deux verdicts de mort accidentelle ont été rendus à mort, ce matin, dans les cas de Treflé Charest tué, avant-hier, à la ville Saint-Pierre, alors qu'il se trouvait sous un wagon de charbon que l'on était en train de décharger, et de l'inconnu qui s'est tué, hier soir, à Laval des Rapides en tentant de monter sur un convoi de marchandises.

Monseigneur Georges Gauthier, de l'archevêché de Montréal, ira rendre visite, dimanche prochain, aux enfants de la colonie des grèves, non loin du village de Contrecoeur. Sa Grandeur assistera à la grand-messe et y prononcera le sermon.

Sa Grandeur passera aussi une partie de l'après-midi avec les enfants de la colonie des grèves.

Deux verdicts de mort accidentelle ont été rendus à mort, ce matin, dans les cas de Treflé Charest tué, avant-hier, à la ville Saint-Pierre, alors qu'il se trouvait sous un wagon de charbon que l'on était en train de décharger, et de l'inconnu qui s'est tué, hier soir, à Laval des Rapides en tentant de monter sur un convoi de marchandises.

LA NAVIGATION

Le "Poland" de la ligne Canada, est parti à onze heures ce matin de Montréal à destination de Rotterdam, Dantzig et Lban, avec 125 passagers, de troisième classe. La ligne Canada se trouve à inaugurer ainsi un service qu'elle avait dû interrompre dès le début des hostilités.

Le "Poland" appartenait autrefois à la ligne Red Star.

TRAVERSE EN 6 JOURS

L'"Olympic", de la ligne "White-Star", vient de faire la traversée de l'Atlantique en moins de six jours. Parti le 3 août de Southampton, il est arrivé à New-York à 8 heures hier soir, et ce après avoir fait escale à Cherbourg.

L'"EMPERESS OF ASIA"

L'"Empress of Asia", venant de Hong-Kong, Shanghai, Nakasaki, Kobe et Yokohama, est arrivé à Vancouver lundi. Parmi les passagers on a remarqué le violoniste Mischa Elman.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

Le "Metagama", Pacifique Canadien, est attendu à Montréal vers 8 heures ce soir.

Le "Scandinavian", Pacifique Canadien, a quitté Anvers hier à destination de Montréal.

L'"Empress of Britain", Pacifique Canadien, quittera Liverpool demain à destination de Québec.

Le "Montreal", Pacifique Canadien, est attendu aujourd'hui même à Naples, venant de Montréal.

Le "Victorian", Pacifique Canadien, est attendu à Montréal dimanche, venant de Liverpool.

Le "Melita", Pacifique Canadien, quittera Liverpool vendredi à destination de Montréal.

Le "Pannonia", ligne Cunard, venant de divers ports méditerranéens, est attendu aujourd'hui à New-York.

Le "Findland", de la ligne Red Star, quittera Anvers demain à destination de Southampton, Cherbourg et New-York.

LES SIGNAUX

Grosse Ile. — A 7 h. 15 du matin, à 70 milles à l'est, l'"Empress of France".

Ile aux grues. — Descendant à 1 h. 20 du matin, le "Topdalsford"; à 2 h. 20 du matin, le "Gilda"; montant à 9 h. 30 ce matin, la goélette "L. Berreault". Descendant, le "Siro".

Pointe au Père. — Montant à minuit, le "Canadian Forester"; à 5 h. 30 du matin, le "Manchester Spinner"; à 7 h. du matin, le "Brandford City"; à 7 h. 30 du matin, le "Manchester Merchant"; à 8 h. 30 du matin, le remorqueur "Strathbojje".

Cap Madeleine. — Montant à 7 h. 30 du matin, le "Aheba"; à 9 h. du matin, le "Newton Hall"; descendant à 9 h. du matin, le "Royalty".

Pointe à la Renommée. — Montant à 6 h. du matin, le "Newton Hall"; à 4 h. 45 du matin, à 8 milles à l'est, le "Cassida".

Belle Isle. — Montant à 4 h. du matin, à 300 milles à l'est, le "Victorian"; à 4 h. 25 du matin, à 278 milles à l'est, le "Fanan Head"; descendant, à 12 h. 15 du matin, le "Cassandra"; à 10 h. 15 hier soir, le "Lakonia".

Cap au Saumon. — Montant à 6 h. 45 du matin, l'"Empress of France"; à 8 h. du matin, le "Gilda"; à 8 h. du soir, le "Canadian Recruit".

DE QUEBEC A MONTREAL

Québec. — Sont arrivés à 8 h. du matin, le "Canada Diamond"; à 8 h. hier soir, le "Maskinongé"; à 5 h. 10 du matin, le "Labrador"; à 5 h. 20 du matin, le "Saguenay"; à 7 h. 40 du matin, le "Saguenay"; Parti en descendant, le "Saguenay".

Saint-Nicolas. — Montant à 9 h. 20 du matin, le "Metagama".

Grondines. — Descendant à 8 h. 40 du matin, le "David Thompson".

Trois-Rivières. — Montant à 5 h. du matin, le "Verchères"; à 5 h. du matin, le "Trois-Rivières". Sont arrivés de Montréal, le "Trois-Rivières". Du bas du fleuve, le "Worcester".

Sorel. — Montant à 8 h. 55 du matin, le "Rose Castle".

Cap Saint-Michel. — Descendant à 8 h. du matin, le "Pierpont"; à 9 h. 45 du matin, le "Sir Hugh Allan".

Longue Pointe (près Montréal). — Montant à 6 h. 30, le "Sommauer"; à 6 h. 35 du matin, le "Brigand"; à 8 h. du matin, le "Montak"; à 8 h. 50 du matin, le "Metak"; et à bonne hier soir, à 9 h. 25 le "Gudrun Maersk". A 10 h. ce matin le "Lord Gilford".

Pas d'économie

Québec, 10 (S. P. C.). — L'Union typographique internationale, en congés, a été prononcée ce matin contre les mesures d'économie proposées hier par le président John McFarland. Les retranchements de dépenses préconisés par le président ont été diminués de \$50 par année le salaire de M. Barrett, premier vice-président de l'Union.

Bien puni

Québec, 10 (D. N. C.). — Un nommé Joseph Fortin, d'Escoeur, Témiscouata, a été condamné hier, à la Rivière du Loup, par le magistrat Fiset, de Rimouski, à un mois de prison pour vente de boissons.

Il a été de plus condamné à \$1,000 d'amende et les frais ou à un mois de prison pour transport de bois.

L'automobile dont il se servait a été confisquée par la Commission des Liqueurs.

Baptême d'adulte

Québec, 10 (D. N. C.). — Lundi, le 8 août, dans l'église de Beauveville, M. Joseph Jonathan Harvie, âgé de 48 ans, fils de feu J. J. Thompson Harvie et de feu Mary Brack, a été baptisé le protestantisme anglican. Il a été baptisé par le pasteur J. J. Thompson Harvie et de feu Mary Brack, a été baptisé le protestantisme anglican. Il a été baptisé par le pasteur J. J. Thompson Harvie et de feu Mary Brack, a été baptisé le protestantisme anglican.

Fête de nuit au parc Lafontaine

Demain soir, à huit heures et demie, aura lieu la grande fête de nuit organisée par le service des terrains de jeux de la ville au Parc Lafontaine, sous la présidence des échevins Lamarre et Vandellac. Ces messieurs distribueront les médailles et les prix aux gagnants et fillettes qui ont fait le plus de progrès en gymnastique sur le terrain de jeux du parc Lafontaine.

Il y aura de nombreuses attractions au cours de la soirée: outre les danses rustiques et la gymnastique, il y aura une exhibition de danses du bon vieux temps, donnée par M. Leroux, vieillard de 85 ans.

La garde de Maisonneuve fera pendant, forte de 60 hommes, une entrée précédée des clairons à huit heures et demie, et fera la garde d'honneur pendant la soirée.

Du charbon pour la ville

La commission administrative vient d'accorder les contrats suivants pour la fourniture du charbon:

A la compagnie Harit and Adair Coal: 5,732 tonnes de charbon "Egg"; à \$13.85 la tonne de 2,000 livres; 555 tonnes de "Stove" à \$14.10 la tonne de 2,000 livres; 24 tonnes de "Chesnut" à \$13.85 la tonne.

A la compagnie Odensund Iron and Towing, Limited: 72 tonnes de charbon "Buckwheat" No 1, à \$8.50 la tonne de 2,000 livres.

A la compagnie Paragon Coal and Coke: 132 tonnes de charbon "Bird's Eye"; à \$5.79 la tonne de 2,000 livres; 472 tonnes de charbon à vapeur, à \$8.48 la tonne de 2,000 livres.

A la compagnie Nova-Scotia Steel and Coke: 100 tonnes de charbon à vapeur (Slack) à \$7.50 la tonne de 2,000 livres.

Les commissaires ont aussi octroyé le contrat pour la fourniture et la livraison de tuyaux en fonte pour le service de l'aqueduc, à la compagnie Canada Iron and Foundries, Limited, aux prix suivants:

Tuyaux de 8 pouces, 620 livres; à \$63.70 la tonne de 2,000 livres; tuyaux de 6 pouces, 420 livres au même prix; tuyaux de 4 pouces, 250 livres, à \$68.70 la tonne de 2,000 livres.

Américains libérés

Riga, 10 (S. P. A.). — Six prisonniers américains ont été libérés en Russie par le gouvernement bolchévique. Ils sont arrivés sains et saufs à Narva, ville d'Esthonie. Les six personnes élargies sont: Emmett Kilpatrick, Weston B. Estes, William Flick, X. B. Kalmatiano, H. J. Lamar, et Russell Pattinger.

LA BANQUE PROVINCIALE

REUNION ANNUELLE GENERALE DES ACTIONNAIRES. — ETAT FLORISSANT DE L'INSTITUTION. — QUELQUES CHIFFRES.

La Banque Provinciale du Canada a tenu à midi l'assemblée annuelle de ses actionnaires, au bureau chef de la banque, 7, Place d'Armes.

Etaient présents: sir Hormidas Laporte, M. N. Garneau, Québec; MM. W. F. Carsley, sir Alex. Lacoste, MM. G. M. Bosworth, Martial Chevalier, sir Lomer Gouin, N. Pérodeau, MM. S. J. B. Rolland, Pierre Desforges, Joseph Normandin, J. E. Labelle, c. r., représentant le Séminaire de Saint-Sulpice, M. Lévesque, Québec, C. P. Fabien, P. Vanier, J. D. Adam, représentant la Cie Charles Desjardins, Limitée, Jean Normandin, F. S. Mackay, N. P. A. E. Prud'homme, N. P. A. G. N. Moncel, Thomas Préfontaine, Alph. Amund, H. Dufort, Gervais Cousineau, Hector Cousineau, Mathias Tétrault, Raoul Bastien.

L'actif total de la banque Provinciale s'élevait au 30 juin dernier, au chiffre important de \$45,629,743, dont \$28,366,000 d'actif liquide représente au-delà de \$10,000,000 en caisse, \$12,080,000 en obligations des gouvernements, corporations municipales, scolaires et autres, aussi au-delà de \$6,200,000 de prêts à demande sur nantissement de titres.

Le montant de l'actif liquide, tel que susdit, représente au-delà de 68 p. c. sur les obligations dues au public, les dépôts, etc., s'élève à la somme de \$41,048,388.

Les profits nets de l'exercice écoulé, au 30 juin dernier (12 mois d'opérations) ont été de \$425,647, contre \$333,882 de l'exercice précédent, étant une augmentation de \$91,765. Aux profits nets mentionnés s'ajoutent la somme de \$200,000, représentant la prime perçue sur une émission d'un million de parts nouvelles qui ont été souscrites et payées durant l'année, et portant le capital payé de l'institution au chiffre important de trois millions.

Sur les profits réalisés, des dividendes représentant 9 p. c. l'an, soit \$264,024, ont été payés aux actionnaires durant l'année et la somme importante de \$300,000 a été ajoutée au fonds de réserve, lequel est maintenant de \$1,400,000, tout près de 50 p. c. du capital payé.

Une somme de \$25,000 a été portée à la réserve spéciale du fonds de pension pour le personnel de l'institution: cette réserve accuse maintenant un chiffre de \$125,000.

La Banque possède maintenant deux cent quatre-vingt succursales et sous-agences dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.

M. Noél Michelin, qui avait fait une étude profonde de notre administration municipale dans le passé, a rappelé les suggestions qu'il fit en 1912 dans une semblable occasion.

M. Michelin veut que le maire et les échevins soient élus pour un terme plus court, le maire par la ville et les échevins par quartier.

Les pouvoirs du maire devraient être plus étendus. Les commissaires des écoles ne devraient pas être les échevins, mais devraient être élus par la ville indépendamment du conseil.

Tout changement à la charte devrait être ratifié par le peuple et on devrait fixer le montant minimum de loyers qui peut donner droit de vote à un locataire.

M. O. Rheault, président de la Corporation Ouvrière Nationale Catholique des Trois-Rivières, a fait d'intéressantes suggestions au nom de ses compagnons de la C. O. N. C. La C. O. N. C. est en faveur d'une administration par un maire et des échevins. Il croit qu'il faut plutôt s'en prendre aux hommes qui composent une administration qu'à l'administration elle-même.

La C. O. N. C. est opposée à l'administration par un gérant parce qu'il lui semble impossible qu'un seul homme puisse réunir toutes les connaissances nécessaires en génie civil et en finances par exemple, pour ne nommer que ces deux branches, pour administrer une ville comme Trois-Rivières.

M. Frank Ritchie, de la "Wavagnac", représentant les industries, a dit d'avis qu'un gérant serait le meilleur homme pour administrer les finances de la ville. Il dit que plus de 150 villes américaines sont administrées par un gérant et qu'aucune d'elles ne veut retourner à l'ancien système. M. Ritchie est contre le système des comités qui donne lieu à trop de "combines". Il dit qu'un gérant n'a rien à voir avec les finances qui restent entre les mains d'un trésorier compétent. Il est pour que tout le travail se fasse par soumission ou contrat comme dans les grandes compagnies.

M. Ritchie fit remarquer que les manufacturiers ne se prononcent sur un système défini d'administration. Ce qu'ils veulent surtout, c'est que tout se fasse par soumission et suivant contrat.

Selon l'échevin Robichon, on n'a marché qu'avec des commissions ou des comités qui ont eu la surveillance, la direction et le contrôle de toutes les affaires municipales. Elles ont été la cause de tout le mal. Il s'agit donc de trouver un mode capable de faire disparaître les causes qui ont des effets désastreux. Il faut faire disparaître les comités.

M. Robichon est d'avis qu'un gérant pourrait faire plus de politique et de patronage que n'importe qui. Un débat général a suivi. Finalement le maire a tiré la conclusion du débat:

"A ce que je puis voir, nous ne sommes pas si divergents d'opinion. Vous semblez être d'avis que chaque chef de département soit gérant de son bureau à l'hôtel de ville. Alors, c'est en définitive six gérants que nous aurions, à qui nous voterions chacun un certain montant des appropriations pour les travaux à exécuter dans chacun des départements d'après l'année fiscale. Chaque chef de bureau devra se tracer un bilan sur ce budget et son devoir sera de ne pas outrepasser le montant des sommes qu'il se sera fait voter par le conseil qui devra étudier et mûrir ce budget individuel avant de le voter. Si je peux appeler cela une conclusion, je dirai que le conseil reste avec sa responsabilité et son contrôle et que cette question d'un gérant général pour la ville reste sur le tapis, pour être étudiée plus tard au besoin."

Pas de gérant aux Trois-Rivières

LE RESULTAT D'UNE ASSEMBLEE CONVOQUEE PAR LE MAIRE NORMAND POUR ETUDIER LES DIVERSES FORMES D'ADMINISTRATION MUNICIPALE. — LA SITUATION N'EST PLUS LA MEME AUJOURD'HUI.

Trois-Rivières, 10. (D. N. C.). — La ville des Trois-Rivières ne sera pas administrée par un gérant, selon la suggestion qui en avait été faite par la Chambre de Commerce. C'est ce qui semble découler des délibérations de la dernière réunion du conseil.

Le maire Normand avait promis aux contribuables de convoquer une réunion des membres du conseil avec des représentants des industriels et des commerçants, des industriels et de la Chambre de Commerce.

Cette réunion vient d'être tenue. Le maire Normand a expliqué le but de l'assemblée et il a invité M. Henri Bissan, président de la Chambre de Commerce, à exposer les raisons qui militent en faveur d'un gérant. Ce dernier a fait remarquer que le changement de système préconisé par la Chambre de Commerce était plus impérieux, il y a deux mois qu'il ne l'est aujourd'hui. La nouvelle administration donne de grandes promesses d'activité.

Il a ajouté que la Chambre de Commerce était prête à étudier tout autre système qui pourrait être suggéré et à l'adopter s'il convenait mieux aux besoins de l'heure présente.

M. Noél Michelin, qui avait fait une étude profonde de notre administration municipale dans le passé, a rappelé les suggestions qu'il fit en 1912 dans une semblable occasion.

M. Michelin veut que le maire et les échevins soient élus pour un terme plus court, le maire par la ville et les échevins par quartier.

Les pouvoirs du maire devraient être plus étendus. Les commissaires des écoles ne devraient pas être les échevins, mais devraient être élus par la ville indépendamment du conseil.

Tout changement à la charte devrait être ratifié par le peuple et on devrait fixer le montant minimum de loyers qui peut donner droit de vote à un locataire.

M. O. Rheault, président de la Corporation Ouvrière Nationale Catholique des Trois-Rivières, a fait d'intéressantes suggestions au nom de ses compagnons de la C. O. N. C. La C. O. N. C. est en faveur d'une administration par un maire et des échevins. Il croit qu'il faut plutôt s'en prendre aux hommes qui composent une administration qu'à l'administration elle-même.

La C. O. N. C. est opposée à l'administration par un gérant parce qu'il lui semble impossible qu'un seul homme puisse réunir toutes les connaissances nécessaires en génie civil et en finances par exemple, pour ne nommer que ces deux branches, pour administrer une ville comme Trois-Rivières.

M. Frank Ritchie, de la "Wavagnac", représentant les industries, a dit d'avis qu'un gérant serait le meilleur homme pour administrer les finances de la ville. Il dit que plus de 150 villes américaines sont administrées par un gérant et qu'aucune d'elles ne veut retourner à l'ancien système. M. Ritchie est contre le système des comités qui donne lieu à trop de "combines". Il dit qu'un gérant n'a rien à voir avec les finances qui restent entre les mains d'un trésorier compétent. Il est pour que tout le travail se fasse par soumission ou contrat comme dans les grandes compagnies.

M. Ritchie fit remarquer que les manufacturiers ne se prononcent sur un système défini d'administration. Ce qu'ils veulent surtout, c'est que tout se fasse par soumission et suivant contrat.

Selon l'échevin Robichon, on n'a marché qu'avec des commissions ou des comités qui ont eu la surveillance, la direction et le contrôle de toutes les affaires municipales. Elles ont été la cause de tout le mal. Il s'agit donc de trouver un mode capable de faire disparaître les causes qui ont des effets désastreux. Il faut faire disparaître les comités.

M. Robichon est d'avis qu'un gérant pourrait faire plus de politique et de patronage que n'importe qui. Un débat général a suivi. Finalement le maire a tiré la conclusion du débat:

"A ce que je puis voir, nous ne sommes pas si divergents d'opinion. Vous semblez être d'avis que chaque chef de département soit gérant de son bureau à l'hôtel de ville. Alors, c'est en définitive six gérants que nous aurions, à qui nous voterions chacun un certain montant des appropriations pour les travaux à exécuter dans chacun des départements d'après l'année fiscale. Chaque chef de bureau devra se tracer un bilan sur ce budget et son devoir sera de ne pas outrepasser le montant des sommes qu'il se sera fait voter par le conseil qui devra étudier et mûrir ce budget individuel avant de le voter. Si je peux appeler cela une conclusion, je dirai que le conseil reste avec sa responsabilité et son contrôle et que cette question d'un gérant général pour la ville reste sur le tapis, pour être étudiée plus tard au besoin."

LE MUSÉE DE LA BIBLIOTHEQUE

LE MAIRE PARTAGE LES IDEES DU SECRETAIRE DU COMITE FRANCE-AMERIQUE A PARIS. — UNE LETTRE INTERESSANTE.

Le projet d'un musée rétrospectif d'art français à la bibliothèque municipale retient l'attention du maire à la suite d'une communication du secrétaire du Comité France-Amérique de Paris. M. Martin est bien disposé à doter les vastes salles de la bibliothèque, de toutes et d'objets d'art français, pourvu que les fonds de la municipalité le permettent.

Il nous a remis, ce matin, copie de la lettre de M. Gabriel Louis Jaray, du Comité France-Amérique, partageant les suggestions intéressantes qu'elle contient. La lettre se lit ainsi:

Monsieur le Maire,

La Mission organisée par le Comité France-Amérique pour vous exprimer la gratitude de la France, a été particulièrement heureuse de se rencontrer avec vous à Montréal à plusieurs reprises.

Parmi les questions qui intéressent votre cité et nous-mêmes, celle du Musée Rétrospectif d'Art français est au premier plan. On nous a signalé les deux ou trois établissements publics qui paraissent de nature à pouvoir recevoir les objets destinés à figurer dans ce Musée rétros

TARIF DES
PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ÉLÈVES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 25 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE : — Jusqu'à 30 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC. A LOUER : — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne usuelle.
NÉCESSAIRES DÉCÈS, MESSÈS : — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS : — 50 sous.
CARNET MONTAINE, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — \$1.00 par insertion.

EMPLOI DEMANDE

FEMME DE JOURNÉE demande emploi. S'adresser à 13 Notre-Dame de Lourdes.

AVIS AU CLERGE

Pour vos ouvrages en cuivre, en or ou en argent, adressez-vous à l'expert et évitez les intermédiaires. Toutes réparations faites promptement. Les Ouvrages d'Art en Cuivre, Limitée, 250 Beaver Hall.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivez les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours particuliers. 434, Cad. Coulombe, 708 Demontigny Est. Tél. Est. 544.

ACCORDEUR DE PIANO

ALEXANDRE GERMAIN
Accordeur de piano, réparations de toutes sortes, ouvrages garantis; ancien professeur d'accordage à Nazareth. S'adresser 4042 avenue Mont-Royal Est. Tél. St-Louis 3748 ou Calumet 14025.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? 20 semaines d'apprentissage suffisant; système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Meier Barber College, 62 St-Laurent.

A VENDRE

OUFES ET VOLAILLES
Nous sommes maintenant prêts, avec des sujets de choix, pour vos expositions locales. Demandez notre brochure, illustrée de 20 gravures, des races de poules, canards, oies, dindes, pigeons, faisans, paons, pintades, etc., à 25 sous par port. Indispensable. Cartes postales aux couleurs strictement naturelles, de toutes les races, à 10 sous chacune. Collection de 12 cartes, \$1.00. 25 cartes, \$2.00. Extra spécial : 40 belles poules Minorque noires, à \$2.50 pièce. Poule de la ferme, avec 10 poulets de trois semaines, \$10. Dinde avec 5 dindons de 4 semaines, \$15.00. Extra choix, beaux tris d'œufs de Toulouse ou Embden, tris de pintades, 80. Pigeons-voyagers, aucune nuance, 4. Jambes, \$2.50 la paire. Tumbler jaunes, \$4. Fantail noirs, \$4. Hiboux blancs, \$5. Pie-grèche bleu-marine, \$4.00. Hirondelle bleu, \$5. Archangel, \$5.00. Carneau, \$3.50. Tourterelles jaunes, \$4. Coupe Transmitter allemand noir, \$7. Coupe bleu anglais, \$5. Turbitta, aile noire, \$3.50. Coqs pour exposition, toutes les races. Garantis pour élever. Prix sur demande. Envoyez vos besoins, il en sera toujours tiré. Réponse par téléphone vite et assurée. La Ferme Avicole Yanakka, St-Henri, Qué.

EDUCATION

L'anglais enseigné par la poste
25 leçons
Toute dernière méthode. Résultats surprenants en quelques semaines.
Je garantis par écrit le livre, l'écriture et le parler mon élève en anglais dans l'espace de 6 leçons. Établir il y a 12 ans.
Écrivez à :
BIL BLANCHÉ FISHER, Dept. 76,
1264 av. Lexington, New-York, N.Y.

REPARATIONS

MEUBLES de toutes sortes peints et rembourrés; matelas et Waldorf refaits. Remplacement de ressorts contre vieux. Rehaussement de chaises, 1294 St-Denis et Laurier. St-Louis 3377.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la ville de Montréal pour permission d'installer un clos de bois de construction sur le lot numéro cadastre 265, subdivisions 61 à 69, coin Lajeunesse et François, Côté, quartier Ahuntsic-Bordeaux. La Métropole Lumber Co. Ltd., 52 rue St-Jacques, Montréal, 8 août 1921.

Les syndicats
catholiques

LES TYPOGRAPHES
Le syndicat catholique et national des typographes s'assemble, ce soir, à la salle des Oeuvres paroissiales, 1939, rue Saint-Dominique. Initiation des membres. Rapport de la semaine. Les types qui veulent entrer dans le syndicat peuvent assister et observer tout le travail. Plusieurs nouvelles adhésions ont été enregistrées, entre autres quatre de Garden Vale, près de Sainte-Anne de Bellevue.

SYNDICAT DES MUNICIPAUX
Le syndicat catholique et national des fonctionnaires municipaux s'assemble ce soir, à la salle des Syndicats catholiques, 3 rue Craig. Questions importantes. Le syndicat décidera du nombre de délégués qu'il doit envoyer au Congrès de Hull.

CERCLE LEON XIII
Le Cercle Léon XIII se réunira jeudi soir, demain, à 8 heures 30 : à la salle des Syndicats catholiques, 3 Craig est. Les ouvriers sont tous bienvenus. Le comité de la constitution de la Confédération générale des Travailleurs catholiques fera son rapport et il y aura discussion générale.

CONSEIL CENTRAL
Le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal s'assemble vendredi soir, à la salle des Syndicats catholiques, 3 Craig est. Question de grande importance. Tous les délégués doivent être présents.

L'EAU RIGA
SOUFAGE
LA CONSTIPATIONLes plus puissants des
toniques reconstituants

De l'avis des médecins, les TONQUES HEMOGENOL (qui font du sang), signature

"FAGUET"

sont les plus actifs des FORTIFIANTS connus. Bons pour tout cas de Débilité, Faiblesse des Poumons, Dyspepsies nerveuses, convalescences difficiles (relèvement de maladies), etc.

Vendus dans les bonnes pharmacies, sous trois formes :
Pilules Hemogenol Faguet;
Vin Hemogenol Faguet;
Elixir Hemogenol Faguet.

EFFET PROMPT ET CERTAIN



CURE RADICALE DES CORPS
SÛRE, EFFICACE, SANS DOULEUR;
EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

RECTIFICATION DE CYLINDRES
CYLINDER GRINDING
DE PISTONS ET D'ANNEAUX DE PISTONS
RECTIFICATION D'ARBRES DE LA MANIVELLE
Aussi toutes réparations d'automobiles en général et d'engins de yacht.
L'organisation la plus considérable et la plus solide de Montréal, se spécialisant dans cette ligne.
3897 Notre-Dame Est.
Société de Havas.
H. E. Bourassa, Limited

Téléphone
Laurier 5000

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE

14 ST-JACQUES MAIN 1547

J. Albert La Rue

ARCHITECTE
Plans — Dessins — Quantités
Estimés — Évaluations — Surveillances, etc.
1620 av. Fairmount O. 880 Grande Allée.
Rockland 3724.

ASSURANCES ET VITRES

ASSURANCE

BRIE DE GLACES,
ACCIDENT ET MALADIE
N fait pas partie de l'association

Tous avantages aux assurés.
Commission libérale aux agents.

LA COMPAGNIE

PROVINCIALE

D'INDEMNITES
CH. 56 — 224 ST-JACQUES
Tél. Main 8534 — 4114. Montréal
Représentants demandés

Normandin & Desrosiers

Courtiers en Assurances
232 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3983-4552. Montréal.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

SERRURIERS

E. TELLIER
serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de grammophones, serrures, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

Sont-ils exempts de
taxes?

Les locataires du marché Bonsecours sont venus en délégation auprès des conseillers, réunis en caucus, hier, pour protester contre la taxe d'affaires de 8-12 pour cent que la ville leur impose pour la première fois, cette année.
M. Brodeur leur a répondu que le conseil n'avait aucune juridiction dans l'affaire et que les commissaires avaient droit, d'après la charte, de les taxer tout comme n'importe quel marchand de la ville.
Jusqu'ici, par une négligence d'un commis subalterne, peut-être, la taxe régulière ne leur avait pas été imposée. D'ores et là ils payeront comme tout le monde.

Le sort des fermiers

Toronto, 10.—(S.P.C.) — A. A. Powers, président de la coopérative des Fermiers-Unis de l'Ontario, prévoit que tout ne sera pas rose pour les cultivateurs ontariens d'ici un an. "Leur pouvoir d'achat va grandement diminuer au cours de la prochaine année," dit-il.
M. Powers affirme que les fermiers vivent encore avec l'argent qu'ils ont reçu en échange de leur récolte de l'automne dernier, laquelle fut bonne. M. Powers a parcouru la province d'un bout à l'autre pendant le mois de juillet. Il a constaté que la récolte est maigre. A part le blé d'Inde et les légumes, il pense que le rendement ne sera même pas de 50 p.c. dans l'Ontario. Il ajoute que les "habitants" vont être obligés d'économiser d'ici septembre 1922.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

TOUTS LES NERFS
TENDUSFruit-a-tives guérit la
prostration nerveuse

R. R. No 4, Gilbert Plains, Man.

"En 1910, je fus atteint de Prostration nerveuse à son plus haut degré, perdant 55 livres de mon poids ordinaire.
Les médecins désespèrent de me guérir, et tous les remèdes que j'essayai ne me firent rien, jusqu'à ce qu'un ami m'engageât à prendre "Fruit-a-tives".
Tout de suite, je me sentis mieux, et jamais, depuis huit ans, je n'ai joui d'une aussi bonne santé. Je garde toujours "Fruit-a-tives" à la maison."
JAS. S. DELGATY.

50s la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25s. Chez tous les pharmaciens ou envoyé, franco, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tramway pour Montréal sera à 1 heure du matin.

Union Nationale
française

Le président de l'Union Nationale Française informe les membres de la Société qu'ils sont cordialement invités par les "Sac-au-Dos" à participer au pique-nique que ces derniers organisent pour dimanche prochain, 14 août, sur le terrain Rivet, à Montréal-Nord.
Pour s'y rendre, prendre le tramway de la rue Saint-Denis (Crémazie) avec correspondance pour le Sault-au-Récollet, et descendre aux limites de la ville.
Deux tramways spéciaux partiront le matin, à 10 heures, du boulevard Crémazie.
Le dernier tram



Page du Foyer

Pour l'antichambre

Ne vous contentez pas, si c'est possible, de la banalité du porte-chapeau, d'un porte-parapluie et de quelques crochets pour votre antichambre. Que cette pièce ait comme les autres son caractère, qu'elle marque, dès le premier pas que l'on fera dans votre maison, que vous ayez de l'originalité et du goût.

L'antichambre peut être une pièce simplement mais joliment habillée. Elle ne demande pas surtout un ameublement luxueux, mais une décoration de tons chauds, harmonieusement assortis et très nets. Mariez-y deux teintes se complétant. Ayez un peu de cretonne, où vous retrouverez les teintes du papier des tentures. Une cretonne rayée peut recouvrir une malle qui bien rembourrée fera un joli banc. Une console très modeste, d'un côté, peut s'appuyer au mur. Au-dessus, un miroir carré. Sur la table un nécessaire: le buvard, l'encrier, la plume. Le porte-parapluie sera en faïence fleurie ou en cuivre. Au mur, on peut avoir une panoplie où accrocher des souvenirs de guerre: quelle maison n'a pas maintenant les siens?

Si l'antichambre, est assez vaste, on peut encore avoir un abri pour les vêtements — une penderie: sur deux planchettes, fixer un grand rideau de cretonne très gaie. Cela vaut mieux que des paletots encombrant des crochets à découvert!

Pour ce vestibule, il sera gentil d'avoir une lanterne de style japonais.

La panoplie peut être fabriquée chez vous. Dessinez un écusson sur une grande feuille de papier. Si votre mari est adroit, il découpera cet écusson dans la planche d'un couvercle de caisse quelconque. Recouvrez la planche d'un morceau d'andrinople; fixez-la à l'envers, très soigneusement, avec des petits clous. Vous pouvez aux distances voulues des petits crochets où accrocher les armes.

On peut se faire un joli porte-parapluie avec un simple tuyau de poterie ou de brique, à bord un peu arrondi. On peint ce tuyau d'une couleur vive avec quelques dessins amusants que l'on peut découper au pochoir; on pourra y répéter les motifs de la cretonne...

Cousine GILLETTE.

Conseils pratiques

Pour chasser les puces et les punaises. — Pour se débarrasser en été des puces qui hantent les fentes du parquet ou le lit, surtout à la campagne, on dispose dans la journée, entre les draps, dans la ruelle, et sur le plancher, de nombreuses tiges de grosses marguerites sauvages fraîches. Le résultat est étonnant. Le procédé réussit encore mieux que la poudre de pyréthrine pure, dont l'effet est excellent en hiver, si l'on a soin de se servir d'un soufflet et de saupoudrer largement les fentes du parquet ou du plancher, de même que les boiseries et les soussements.

Des branches de fenouil sauvage disposées sur le lit et dans le reste de la pièce font disparaître en vingt-quatre heures les puces, qu'on peut aussi détruire en faisant brûler un mélange à parties égales de soufre en morceaux et de tabac à fumer. Réserver pour cet usage, les restes de cigares et de cigarettes.

Mais il faut enlever de la pièce tous les objets en cuivre et les dorures, qui noircissent à la vapeur du soufre.

Taches sur les vêtements. — Certaines taches d'origine végétale sur les vêtements de coton ou de laine sont particulièrement tenaces. Celles qu'on remarque sur les étoffes blanches de coton peuvent être enlevées avec de l'eau de Javel; on frotte la tache jusqu'à ce qu'elle disparaisse, puis on lave à l'eau claire et on laisse sécher.

S'il s'agit d'étoffe de laine ou de soie, il vaut mieux employer de l'acide sulfureux dissous dans l'eau: on en imbibe les taches, puis on lave promptement avec une légère eau de savon.

L'acide sulfureux s'obtient de la manière suivante: prendre un plat rond qu'on remplit aux trois-quarts d'eau. Placer au milieu une soucoupe dont le fond demeure à sec; y faire brûler du soufre en canon; quand celui-ci est enflammé, recouvrir la soucoupe d'une cloche de verre un peu plus large, couverte de fromagère par exemple, dont les parois plongent dans l'eau de l'assiette. La vapeur de soufre, n'ayant pas d'autre issue, se dissout dans l'eau qu'elle acidule. Renouveler à plusieurs reprises l'opération, afin d'obtenir une solution sulfureuse concentrée.



POUR FAIRE UNE BONNE SAUCE TOMATE

Première recette. — Partagez en quatre des tomates bien mûres; vrez-les d'eau et faites bouillir vingt minutes avec sel, poivre, bouquet garni; passez au tamis, et faites un roux blanc, que vous mouillez avec

la purée obtenue. Cette méthode donne une sauce parfaitement homogène.

Deuxième recette. — La sauce a peut-être moins bel aspect, mais est plus simple à préparer et meilleure. Epluchez les tomates (ce qui est facile en les trempant une seconde dans de l'eau chaude); enlevez les graines et partagez-les en menus morceaux. Faites fondre dans une sauteuse environ 30 gr. de beurre; versez les tomates dessus; ajoutez sel et assaisonnement et laissez mijoter vingt minutes. Quelques instants avant de servir, liez de très peu de farine, délayée dans de l'eau ou du bouillon.

POTAGE PUREE DE FEVES AU VELOUTE

Cuisez des fèves (environ 1 litre) à l'eau bouillante salée; aussitôt qu'elles sont suffisamment tendres, égouttez-les et pilez-les au mortier. Passez la purée obtenue au tamis ou à l'écumoire; ajoutez la quantité de velouté et d'eau de cuisson ou de bouillon suffisante pour avoir environ un litre et demi de potage. Finissez au dernier moment avec quelques cuillerées de crème bien fraîche et un morceau de beurre. Ajoutez comme garniture à ce potage un peu de riz ou de tapioca cuits à part.

MAYONNAISE TOURNEE

Lorsqu'une mayonnaise est tournée, améliorez-la par ce simple procédé. Prenez de l'eau très froide; versez-en quelques gouttes dans le bol contenant la sauce tournée; au bout de quelques minutes, remettez un peu d'eau froide, et continuez jusqu'à ce que la sauce soit bien lisse.

FAITES FONDRE LA GRAISSE

Découpez maintenant en petits morceaux de la grosseur à peu près d'un dé à jouer, et à l'aide d'un couteau et d'une planche à découper, la masse de graisse que vous avez retirée du corps de l'oie, ainsi que les fragments que vous avez détachés des intestins. Déposez ces petits cubes de graisses dans un chaudron. Ajoutez-y, autant pour empêcher cette graisse de se coller au fond du chaudron que pour éviter qu'elle ne s'enfume pendant que vous la ferez fondre, environ un verre d'eau fraîche pour la graisse de deux oies. Mettez alors sur le feu, et retirez quand la graisse est bien fondue. Égouttez, à l'aide d'une écumoire, les fragments qui n'ont pu fondre, et que vous déposerez dans une assiette, et versez la graisse dans un pot de grès vernissé à l'intérieur. Les petits morceaux non fondus, appelés fritons, peuvent être mangés tels quels, cuits dans la poêle avec des pommes de terre, avec des choux pour faire la soupe aux choux, ou servent à la confection de pâtés.

MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu hier à la morgue, par le coroner McMahon, dans le cas de Murray A. Nason, 25 ans, 673, rue Scully, Frederickton, N.B., dont le cadavre a été retiré du canal Lachine, près du pont de la rue Wellington, dimanche soir dernier.

FAITS DIVERS

INCENDIE CONSIDÉRABLE.

Un incendie qui a causé des dommages considérables s'est déclaré vers 4 h. 30, hier après-midi, dans un hangar situé en arrière du domicile de M. A. Normand, 2442-ouest, rue Notre-Dame. Des dommages par l'eau et la fumée ont été aussi causés à quatre maisons et à deux magasins. Un pénible accident a failli se produire, lorsqu'un boyau ayant fait explosion. Dans le sauvé qui peut, deux enfants sont tombés entre les pattes de deux chevaux attelés à un fourgon. L'un d'eux, Charles Taylor, 6 ans, 382, rue Greene, a été légèrement blessé à un pied. Son frère âgé de dix ans s'en est tiré indemne.

À l'arrivée des pompiers, les flammes s'échappaient déjà du toit de deux logements. Une deuxième alarme a alors été sonnée appelant les pompiers de la division centre.

POMPIER GRAVEMENT BLESSE.

Le lieutenant Albert Gauthier, 35 ans, 2830, rue Parthenais, attaché au poste de la rue Beaumont, a été gravement blessé, hier après-midi, lorsqu'il a été jeté à bas d'un fourgon à boyaux, en répondant à une alarme, sonnée à l'angle des rues Abraham et Iberville. Dans sa chute, Gauthier s'est infligé des contusions par tout le corps. Il a été transporté à l'hôtel-Dieu dans l'auto du chef Boucher.

L'incident est arrivé rue Sainte-Adèle, près Abraham, lorsque le timon s'est brisé. Le coup a fait perdre l'équilibre à Gauthier qui est tombé entre la voiture et les chevaux.

À LA COMMISSION DES INCENDIES.

Le commissaire Latulippe a tenu une enquête, hier après-midi, sur l'incendie qui s'est déclaré le 1er août dernier, dans la maison de rapport située au No. 20, rue Saint-Julien. Au cours de cet incendie, M. Louis Ranger, qui occupait un des appartements, a été douloureusement brûlé et est mort peu de jours après à l'hôpital Général. Plusieurs témoins ont été entendus, mais pas n'a pu donner la cause de l'incendie.

FAUSSE ALARME.

Hier soir, vers neuf heures, un appareil automatique appelait les pompiers à l'hôtel Windsor. Dans l'espace de quelques minutes tout le carré Dominion était rempli de badauds, tandis que dix-huit voitures du département des incendies bloquaient la circulation. Chose assez rare, les pompiers se sont mis à la recherche du feu qui leur était impossible de trouver. Finalement le retour a été sonné et tout est rentré dans l'ordre. On est sous l'impression que l'alarme a été sonnée par un étranger.

TUE PRESQUE INSTANTANÉMENT.

Un individu que l'on n'a pu encore identifier a été tué presque instantanément, vers 8 h. 15, hier soir, à la gare de Laval des Rapides.

des, en tentant de monter dans un convoi de marchandises en mouvement. Il a manqué le pied et a été pris entre la plateforme et les wagons. Dans sa chute l'homme s'est infligé une fracture du crâne. Le bras gauche était aussi fracturé. Il a été relevé inconscient par des témoins de l'accident qui ont immédiatement appelé le docteur Lande. La victime toutefois n'a pu survivre et a succombé peu après l'arrivée du médecin. Le cadavre a été transporté à la morgue.

CHEQUE MAJORE

Le juge Cusson a présidé l'enquête préliminaire, hier après-midi, de Harry Wood, accusé par Samuel Ostrovsky, d'avoir obtenu une grande quantité de liqueurs sur paiement d'un chèque majoré de \$2 à \$2,100. Vu l'absence d'un témoin important l'enquête a été ajournée à mardi prochain.

Le premier témoin a été le plaignant lui-même, Samuel Ostrovsky, qui faisait affaire, rue Saint-Antoine, sous le nom de la "Montreal Import Company". Il a déclaré que le 24 janvier dernier, Wood lui avait donné en paiement, pour un achat de liqueurs, un chèque accepté d'une valeur de \$2,100. Comme la transaction avait eu lieu tard dans l'après-midi, il n'avait pu se mettre en communication avec la banque. Ce n'est que le lendemain qu'il apprit que le chèque avait été accepté pour une valeur de \$2. Le témoin a ajouté que Wood lui avait laissé entendre que c'était lui-même qui avait signé le chèque.

Hervé Delorme, comptable de la maison Boivin, Wilson, a été interrogé par Me Peter Bercovitch, pour la défense. Il a déclaré qu'il était présent lorsque la transaction a eu lieu. A ce moment Wood était accompagné d'un autre individu, mais le témoin ne peut dire lequel des deux avait opéré la transaction. Joseph Kellert, détective privé, appelé comme témoin, a déclaré que le chèque remis à Ostrovsky, portait les traces d'un acte dont on s'était servi pour effacer la signature.

Par suite de l'absence d'un représentant de la banque la cause a été ajournée à mardi prochain.

CAMBRIOLEURS À L'ŒUVRE

Des fourrures pour une valeur de plus de \$1,500 ont été volées, de bonne heure, hier matin, dans l'établissement de M. L. Rose, 273-ouest, rue Saint-Paul. Les cambrioleurs que l'on n'a pu encore retrouver sont entrés dans la place par un soupirail de la cave et se sont enfuis en emportant une douzaine de paletots de fourrure.

Au cours de la même nuit les voleurs ont aussi rendu visite à l'établissement L.-P. Lazare et Cie, marchands de fourrures en gros, en se faisant un chemin à travers un mur de briques de dix-huit pouces d'épaisseur. Une fois dans la place, les cambrioleurs se sont emparés de près de \$40,000 de fourrures, qu'ils ont placés dans un des camions de la compagnie. Malheureusement pour eux, ils n'ont pu emporter la marchandise, le camion-automobile refusant de fonctionner. La Sûreté a été prévenue et les détectives sont à faire une enquête.

RENVERSEE PAR UNE AUTO

Madeleine DeSève, 6 ans, 1908, rue Saint-Denis, l'a échappée belle; hier après-midi, lorsqu'elle a été renversée par une automobile au moment où elle traversait la rue. Dans sa chute elle s'est infligé des contusions par tout le corps et a reçu un violent choc nerveux. L'accident est arrivé vers 3 h. 20. La fillette venait de quitter le trottoir et tentait de traverser la rue entre une voiture et une automobile, lorsqu'elle a été renversée par une autre machine qui se dirigeait vers l'est, rue Beaubien. Le chauffeur de la machine, Adélard Trépanier, a appliqué les freins et a lui-même transporté la victime, qui avait perdu connaissance, à la pharmacie Chevrier. Plus tard la fillette a été reconduite chez elle et ce n'est que vers 7 h. 30, qu'elle a repris connaissance.

ECURIE ENDOMMAGEE

Vingt chevaux l'ont échappé belle vers 1 h. 50, ce matin, lorsqu'un incendie s'est déclaré dans les écuries de la police montée, à l'angle des rues Ontario et de l'avenue Hôtel de Ville. Trois d'entre eux, ont été légèrement brûlés, quant aux autres ils n'ont rien eu. Le feu a été découvert par les pompiers dont la station est attenante à celle de la police. Un jet d'eau a été lancé sur le feu pendant que la police s'occupait de sortir les chevaux. En autant que l'on a pu s'en rendre compte, l'incendie se serait déclaré au troisième étage, là où sont placés les harnais.

Les dommages sont assez considérables.

LES ALARMES

Dix-sept alarmes ont été sonnées au cours des dernières vingt-quatre heures. Voici comment elles ont été enregistrées:

Matin: 1 h. 15. Boîte 83, angle des rues Masson et 6ième avenue. Court circuit.

1 h. 38. Boîte 3455, angle des rues Turot et Bourassa. Légers dommages au No 138, chemin de la Côte Saint-Paul.

2 h. 40. Appel par téléphone à l'angle des rues Craig et Cadieux. Feu de cheminée.

11 h. 42. Appel par téléphone au No 156-ouest, rue Craig. Feu dans des déchets. Feu des rues Abraham et Verville. Feu Soir: 12 h. 31. Boîte 9147, angle de cheminée.

1 h. 10. Appel par téléphone au No 3128, rue Saint-Jacques. Feu dans des herbes.

1 h. 34. Boîte 93, angle des rues Bienville et Saint-André. Légers dommages à un hangar, en arrière du No 738, rue Mentana.

3 h. 08. Appel par téléphone à l'angle des rues Montclair et Asquith. Feu dans les herbes.

3 h. 24. Boîte 973, angle des rues Saint-Urbain et Atlantic. Feu de cheminée.

4 h. 09. Boîte 3493, angle des rues Notre-Dame et Turgeon. Légers dommages à un garage en arrière du No 1797-ouest, rue Notre-Dame.

4 h. 31. Boîte 3562, angle des rues Notre-Dame et Saint-Rémi. Dommages considérables à quatre maisons et à deux magasins, du No 2436 au No 2444-ouest, rue Notre-Dame.

4 h. 39. Boîte 3562, angle des rues Notre-Dame et Saint-Rémi. Deuxième alarme pour le feu précédent.

6 h. 51. Boîte 632, angle des rues des Pins et Jeanne Mance. Pas de feu.

8 h. 06. Boîte 3622, angle des rues Grand Boulevard et Western. Au dépôt de la ville.

9 h. 41. Boîte 8151, angle des rues Orléans et Ernest. Légers dommages à un hangar en arrière du No 538, rue Bourbonnière.

Montréal—Ottawa

NATIONAL — GRAND TRONC

Les billets achetés pour transport entre Montréal et Ottawa par le chemin de fer National du Canada ou le Grand Tronc seront acceptés sur l'un et l'autre de ces chemins de fer entre ces deux villes. Le service des trains est le suivant:

POUR L'OUEST

Départ de Montréal, gare Bonaventure, à 8 h. 15 a. m. tous les jours, arrivée à Ottawa à 11 h. 45 a. m.; à 4 h. p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivée à Ottawa à 7 h. 30 p. m.; à 7 h. 05 p. m., tous les jours, arrivée à Ottawa à 10 h. 05 p. m.; à 9 h. p. m., tous les jours, arrivée à Ottawa à 11 h. 59 p. m.

Départ du terminus du tunnel, à Montréal, à 8 h. a. m., tous les jours sauf le dimanche, arrivée à Ottawa à 12 h. midi; à 1 h. p. m., tous les jours sauf le dimanche, arrivée à Ottawa à 4 h. 45 p. m.

POUR L'EST

Départ d'Ottawa, gare Union, à 7 h. 15 a. m., tous les jours, arrivée à Montréal (gare Bonaventure) à 10 h. 15 a. m.; à 8 h. 30 a. m., tous les jours, arrivée à Montréal, gare Bonaventure, à 12 h. (midi); à 12 h. 05 p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivée à Montréal, terminus du tunnel, à 3 h. 50 p. m.; à 3 h. 30 p. m., tous les jours, arrivée à Montréal, (gare Bonaventure), à 6 h. 30 p. m.; à 4 h. 45 p. m., tous les jours sauf le dimanche, arrivée à Montréal (terminus du tunnel), à 8 h. 45 p. m.; à 7 h. 20 p. m., tous les jours sauf le dimanche, arrivée à Montréal (gare Bonaventure) à 10 h. 50 p. m.

Service quotidien de milieu du jour, permettant de passer une partie de sa journée d'affaires dans chaque ville.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au bureau des chemins de fer National - Grand Tronc, 230 rue Saint-Jacques, Montréal. (réc.)

Province de Québec, Cour Supérieure District de Montréal, No 2032.

PROSPER BRISSETTE, commis, des cité et district de Montréal, demandeur,

S. BÉARD et ADELARD BISSON, tous deux des cité et district de Montréal, défendeurs.

Il est ordonné au défendeur Adélard Bissson de comparaître dans les mois.

Montréal, 9 août 1921.

J. M. G. LAMOREUX, Député-Procureur.



COMPLETS POUR HOMMES, 26.75

La plus grande offre de vêtements que nous ayons jamais faite.

Economisez de 10 à 15 dollars sur votre complet d'automne en ayant la sagesse d'acheter maintenant.

En tweeds, worsteds et tweeds écossais bleus avec rayures blanches, noirs avec rayures blanches, pour l'automne. Modèles à devant droit et à devant croisé, deux et trois boutons — ajustés et réguliers — bien confectionnés — grands 34 à 46.

Faites vos achats chez Goodwin—Au rez-de-chaussée.

Tout garçonnet et ses parents devraient savoir que nous faisons une spécialité des

COMPLETS POUR COLLEGIENS

Modèles variés, faits avec les meilleurs tissus, pour le moins d'argent possible.

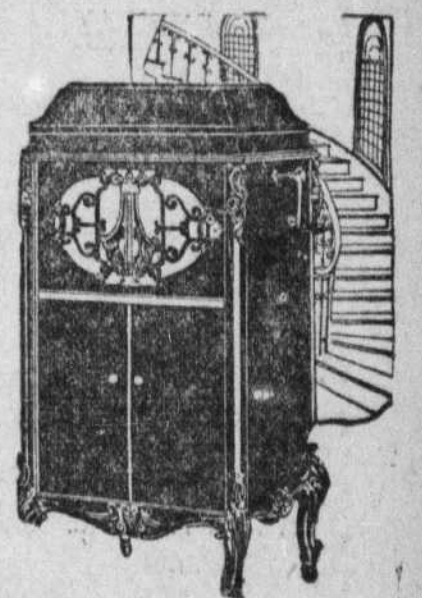
Faites vos achats chez Goodwin—Au rez-de-chaussée.

JEUDI ET VENDREDI 10.00

comptant et le reste par versements mensuels achètent la merveille de tous les phonographes—

LE BRUNSWICK

Aux Salons de Goodwin—Troisième étage.



Goodwin's LIMITED

Chemin de fer Grand Tronc

MONTREAL-TORONTO-HAMILTON: VOIE DOUBLE SUR TOUT LE TRAJET

La route à voie double du Grand Tronc procure la plus grande somme de confort en voyage. L'International Limited, le train canadien de luxe, fait le trajet de Montréal à Toronto en sept heures et quarante minutes.

POUR L'OUEST

Départ de Montréal, gare Bonaventure, à 10 h. a. m., tous les jours par l'International Limited, arrivée à Toronto à 5 h. 40 p. m.; à Hamilton à 7 h. 15 p. m.; à 10 h. 05 a. m., tous les jours, arrivée à Toronto à 10 h. p. m.; à 7 h. 30 p. m., tous les jours, arrivée à Toronto à 6 h. a. m.; à 11 h. p. m., tous les jours, arrivée à Toronto à 7 h. 30 a. m. à Hamilton à 9 h. 08 a. m.

POUR L'EST

Départ de Toronto, gare Union, à 7 h. a. m., tous les jours, arrivée à Montréal à 7 h. 25 p. m. L'International Limited, quitte Hamilton à 7 h. 50 a. m., tous les jours, Toronto à 9 h. 20 a. m. et arrive à Montréal à 5 h. 50 p. m. Départ de Hamilton à 7 h. 05 p. m., tous les jours, de Toronto à 8 h. 30 p. m., arrivée à Montréal à 7 h. a. m. Départ de Hamilton à 9 h. 15 p. m., tous les jours, de Toronto à 11 h. p. m., arrivée à Montréal à 7 h. 30 a. m.

Wagon-lit-salon au train de 11 h. p. m. de Montréal à Hamilton, ainsi qu'au train de 9 h. 15 de Hamilton à Montréal, sans changement. Wagons-clubs à ces deux trains entre Montréal et Toronto. Pour réserve de places et renseignements supplémentaires, s'adresser au bureau des billets de la ville, 230 rue Saint-Jacques, à la gare Bonaventure, au bureau des billets ou du Pullman. (réc.)

Feuilleton du "Devoir"

"COMME UNE LEGENDE..."

de Victor Féli

31. (Suite)

L'aube joyeuse mit sa lumière sur le donjon fièrement campé au-dessus de la vallée au sommet duquel le vent matinal faisait claquer gaiement l'étendard aux armes d'Harpilly. De grands bruits de chevaux et des cliquetis d'acier se firent entendre quelques heures plus tard; des chevaliers aux armures magnifiques saluèrent de belles dames en leurs antiques atours, des rires éclatèrent, des compliments, des répliques toutes de verve se croisaient de toutes parts. Enfin vint l'instinct solennel où la vieille route du pont-levis vit se dérouler comme autrefois un ma-

gnifique cortège de preux héros. Entre tous, Guy, beau et fier, rappelait vraiment les paladins merveilleux "guerroyant sans merci pour la dame de leur pensée". Parfaitement à l'aise dans son armure compliquée, il évoluait avec sa maîtrise de cavalier incomparable tandis que ses phrases de spirituelle gaieté semaient la joie autour de lui.

Maintenant, les chevaliers, "compagnons du saint roy Loys au retour de Terre Sainte", admirablement reçus par les châtelaines de céans, ayant laissé leurs chevaux aux mains de leurs serviteurs, se répandaient à l'intérieur du donjon et entreprenaient le récit de

leurs promesses aux belles dames avides de les entendre. L'idée était de Guy et dans le groupe dont il était le centre, des rires clairs fusaient sans discontinuer. Les gens d'esprit trouvaient la matière à discourir, aussi les grandes salles revivaient-elles toute une épopée héroïque sous les mots courtois et discrets.

Enfin la cour d'amour ouvrit ses assises. Marie-Antoinette, merveilleusement belle dans sa robe de brocart bleu pâle et sous son chaperon de perles, ses magnifiques cheveux blonds tressés en deux longues nattes, recevait les hommages de chacun, gracieuse et fière tout à la fois. Les causes portées devant elle furent jugées avec une grâce souveraine et ses mains fines distribuèrent "moult" récompenses à ses féaux chevaliers. Le soleil baissait déjà à l'horizon lorsque le programme de la fête arriva enfin à la partie impatientement attendue par les mélomanes si fort désireux de la fameuse audition annoncée. Dans la grande salle la foule élégante, à l'aspect surné et fastueux, prenait les places soigneusement désignées par le jeune maître.

L'orchestre invisible préluda bientôt et, Marie-Antoinette, assise

dans sa haute stalle armoriée, se demanda soudain où donc elle avait entendu cette phrase musicale qui traversait de temps à autre l'admirable ouverture exécutée par les musiciens. Quelque chose lui en était familier, rappelait en elle un souvenir qu'elle ne parvenait point cependant à fixer. Bientôt elle s'abandonna comme tous les assistants au charme indicible de l'harmonie qui chantait, vibrât, pleurait, clâmait près d'elle. La première partie du concert fut un enchantement pour les vives artistes enthousiasmées, transportées.

—Que vastu nous donner, maintenant, demandait, à l'issue de cette partie, le vieux maître de Louis à ce dernier qui, toujours ferme et maître de lui, eût paru étranger à ce régal artistique si une flamme intense n'eût brillé dans ses yeux.

—Encore deux suites, cher maître.

—Et comme finale?

—Une surprise, un secret... répliqua l'artiste en disparaissant vers son orchestre.

Tout rayonnant, l'illustre compositeur se pencha vers son voisin le Prince de S...

—Imagine, Monseigneur, que nous sommes au même degré de joliesse?

—Maitre, vous me voyez dans une véritable extase...

La deuxième et la troisième parties s'écoulaient merveilleuses... divines! assuraient quelques mélomanes trépanés d'allégresse.

La nuit envahissait quelque peu l'énorme salle, quand soudain, dans le silence qui suivit la fin de la dernière partie, on put entendre la voix claire d'un page demandant à transmettre un message à "très haute et très puissante demoiselle Marie-Antoinette d'Harpilly de Noireterre, d'Aulindart, de la Motte-Erlassy."

Au milieu de la gaieté et des curieux propos excités par l'impression de ce numéro hors programme, on perçut les phrases courtoises de la jeune fille qui très étonnée cependant, acceptait d'ouvrir ce message. C'était, expliqua alors le page, un ménestrel, venu de loin qui demandait à être admis en la noble compagnie pour célébrer "vervet et beauté" de la gente demoiselle. Des applaudissements frénétiques éclatèrent et une minute après, Louis, souriant et calme, s'assaya aux pieds de la haute stalle où la blondeur de la jeune fille mettait comme une pure lumière. Dans son costume de velours noir marqué seulement de

l'étroite ligne rouge de la Légion d'Honneur, la tête fine de l'artiste ressortait étrangement. En ce moment il levait son regard inspiré sur la jeune châtelaine, lui demandant en termes vieillots et érudits, permission de commencer ses chants.

Des éclats de rire fusèrent de toutes parts, mais le groupe des artistes, tout oreilles, réclamait le silence impérieusement. Sur l'acquiescement de Marie-Antoinette, Valory, à mi-voix, tout juste entendu de la jeune fille, chantait des paroles que couvrait un accompagnement, à la fois thème et variations, chant et parties, avec un violon d'aspect archaïque, confectionné évidemment pour l'heure actuelle et s'harmonisant à merveille avec le costume du ménestrel et le cadre des choses.

Les paroles très simples racontaient l'histoire d'une perle vivante au sein des eaux:

"Plus brillante que l'étoile scintillant tout là-haut, plus blanche que la neige des glaciers inviolés, plus claire que l'aube matinale, plus légère qu'un friselis d'oiseau, plus rosée qu'un pétale de fleur, elle attire par ses reflets le jeune pêcheur des îles de beauté et de lumière. Il va, il va sur les flots bleus, puis se laisse glisser dans

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

LES PRIX DU BEURRE ET DES OEUFS NE CHANGENT POINT, MALGRÉ LES FLUCTUATIONS DES ENCHÈRES. — DANS LES AUTRES COMPARTIMENTS.

Les arrivages de beurre se sont établis, hier, à 2328 colis, comparativement à 743 colis le même jour, la semaine dernière et à 1408 colis, le jour correspondant de 1920. Il est arrivé hier, 18,997 boîtes de fromage. Il en était arrivé 18,919 boîtes le même jour la semaine dernière et 22,973 boîtes le jour correspondant de l'an dernier.

Les arrivages d'œufs ont été, hier, de 1844 caisses, en comparaison de 1935 caisses le même jour la semaine dernière et de 1640 caisses le jour correspondant de l'an dernier.

LES ENCHÈRES

A Saint-Pascal, 130 colis de beurre ont été vendus à 39 sous 3-16 la livre et 680 boîtes de fromage à 20 sous 3-4 la livre.

La Société des Fromagers-Unis, a offert, hier, à sa vente hebdomadaire des produits de l'Ontario, 3327 boîtes de fromage, dont 989 boîtes de fromage blanc No 1, ont été vendues à 21 sous 7-8 la livre; 850 boîtes de même qualité, au même prix; 634 boîtes de fromage blanc No 2, à 21 sous 3-8; 479 boîtes de fromage coloré No 1, à 22 sous et 375 boîtes de fromage coloré No 2 à 21 sous 1-2.

LES PRIX DU GROS

FARINE-TYPE

Première qualité (f.o.b.)... \$10.50
Deuxième qualité... \$10.00
Forte, à boulanger... \$ 9.30

OEUF

(Les prix des œufs, du beurre, du fromage et du saindoux sont fournis par la Maison J.-A. Vallancourt, Ltée, 618, rue St-Paul.)
Oufs strictement frais... 45c
Oufs choisis... 41c
No 1... 35c
No 2... 30c
Craqués... 29c

BEURRE

Pasteurisé... 41c
Premier choix... 40 1/2c
Deuxième choix... 36c
En bloc d'une livre... 42c
Pasteurisé... 41 1/2c
Premier choix... 41 1/2c
De choix... 37c

FROMAGE

D'un... 23c
Fort... 27c
Ok... 42c

SAINDOUX

En tnette... 15 1/2c
En seau... 15 1/2c
En bloc... 13c

LES VIANDES FUMÉES

Il n'y a pas de changement dans les prix. La demande reste très forte.

Les jambons de 8 à 10 livres font de 36 à 38c par livre, ceux de 10 à 15 livres, de 33 à 35c, et ceux de 18 à 25 livres, de 30 à 32c. Le bacon déossé Windsor se vend de 48 à 50c, et le bacon à déjeuner à 33c la livre.

LA NOTE AMÉRICAINE

9 août 1921.

Le marché vient d'avoir une rechute; ses effets durèrent-ils un jour, deux, traverseront-ils la semaine prochaine pour se faire ressentir jusqu'au début de l'automne, voilà une question que plus d'un spéculateur désireux de "faire quelque chose" se pose actuellement.

Les prophètes qui, il y a quelque temps, nous ont annoncé une série de coups pour les dernières semaines de ce mois, auront-ils enfin raison, ou ne vont-ils pas se démentir et comme Sœur Anne, ne voir que le soleil qui poudroie et l'herbe...

Avec l'espérance on naît, avec elle on meurt, assure-t-on. Dans les milieux importants de Wall Street, on est généralement favorable au marché. Et pour raviver sa confiance on rappelle que la hausse de janvier et, ensuite, celle du printemps furent tardives.

L'accumulation de fonds se poursuit maintenant comme par les années passées, et à moins que des transactions spéciales n'aient lieu durant août, l'entassement d'or pour les besoins des récoltes provoquera inévitablement la baisse de l'argent. Les fluctuations des transactions ont été trop brusques, cette année, pour convaincre les opérateurs, mais les États fédéraux du Federal Reserve System l'indiquent clairement. Il faudrait être bien obstiné pour ne pas vouloir croire que les 840,000,000 d'or importés cette année constituent une réserve qui sera à la disposition de la finance dès que les conditions générales se seront améliorées.

Fairbanks, Gosselin & Co.

Bryant, Isard & Co.
Agents de Change
Près la Bourse de Toronto
84-90 RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER

Succursale, 153 rue Peel, à Montréal.

Maison de Toronto, C.P.R. Bldg.

Communications téléphoniques particulières.

Exécution rapide des ordres.

ÇA ET LA

Trois groupes de financiers de New-York s'occupent à négocier un emprunt de cinquante millions avec l'Argentine, sans succès encore. Ils offrent un taux d'intérêt élevé, car le prêt sera de deux ans seulement.

D'après les chiffres publiés par le Service fédéral des Statistiques, la production du fer et de l'acier a continué d'augmenter pendant le mois de juin. Cependant pour les six premiers mois de l'année 1921 la production de l'acier n'a été que de 295,140 tonnes, contre 547,000 pour la période correspondante de l'année 1920.

La Cie. Allis Chalmers Manufacturing a fait au cours du dernier trimestre des profits nets s'élevant à \$655,879, soit \$1.34 par action sur le capital de \$25,770,750. Le premier quart de l'année avait donné des bénéfices nets de \$774,189, ou \$1.88 par action.

La Compagnie Mattagami Pulp and Paper est en faillite. La dépression du marché a empêché d'écouler ses réserves de pulpe et elle n'a pu satisfaire ses créanciers, en particulier la Banque Impériale qui lui réclame \$59,199. Elle a un capital de \$3,500,000 et possède des concessions forestières, des moulins et des machineries pour une valeur de \$9,000,000. M. G. T. Clarkson, de Toronto, est le curateur.

AU BOUT DU FIL

Par Paul de MARTIGNY, de la maison Bryant, Isard & Co.

Valeurs américaines: On a beaucoup parlé de la diminution des salaires. On en parle même encore bien que le prolétariat ait consenti les sacrifices nécessaires, sans trop regretter en somme. Mais la rémunération de l'ouvrier n'est pas le seul élément qui intervienne dans l'établissement du prix de revient du produit. Il faut tenir compte des bénéfices du patron et de ceux de la kyrie des intermédiaires. A ce prix l'industrie américaine pourra lutter avantageusement chez elle contre la concurrence étrangère. Et si à ces diminutions correspond l'augmentation du rendement de la main d'œuvre, l'industrie américaine pourra sinon élargir son champ d'action sur les marchés étrangers, du moins y conserver les positions acquises pendant la guerre.

Spéculativement, la situation demeure la même. La période d'absorption des valeurs se continue et rien ne permet encore de croire qu'elle doive bientôt finir.

Valeurs canadiennes—Le Laurentien supporte mal le poids assez lourd d'une liquidation dont le grand public ignore encore la cause. Un millier d'actions ont été mises sur le marché à cours de baisse. Le rendement ferme était de deux points un quart.

A signaler la faiblesse du Spanish qui semble provoquée par les prises de profits. D'autres valeurs ont fléchi quelque peu sans qu'il y ait lieu de s'en émouvoir. L'inertie de la clientèle était seule en cause.

Le grain—Les achats de l'étranger ont maintenu le marché en hausse. On semble croire que les besoins de l'Europe sont plus grands qu'on ne dit. La rumeur courante avec insistance que les stocks de farine aux États-Unis sont si faibles que les minoteries doivent songer à s'approvisionner en hâte. Restent les besoins de la Russie qui demeurent formidables. La question est de savoir si on pourra expédier du blé assez vite à Riga pour empêcher les Russes de mourir de faim.

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Gosselin et Cie, courtiers, 96-ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Am. Beet Sugar	28	27 1/2
Am. Beet Magneto <td>29 1/2</td> <td>29 1/2</td>	29 1/2	29 1/2
Am. Beet <td>26 1/2</td> <td>26 1/2</td>	26 1/2	26 1/2
Am. Beet <td>12 1/2</td> <td>12 1/2</td>	12 1/2	12 1/2
Am. Beet <td>32 1/2</td> <td>32 1/2</td>	32 1/2	32 1/2
Am. Beet <td>47 1/2</td> <td>47 1/2</td>	47 1/2	47 1/2
Am. Beet <td>105 1/2</td> <td>105 1/2</td>	105 1/2	105 1/2
Am. Beet <td>68 1/2</td> <td>68 1/2</td>	68 1/2	68 1/2
Am. Beet <td>25 1/2</td> <td>25 1/2</td>	25 1/2	25 1/2
Am. Beet <td>75 1/2</td> <td>75 1/2</td>	75 1/2	75 1/2
Am. Beet <td>32 1/2</td> <td>32 1/2</td>	32 1/2	32 1/2
Am. Beet <td>50 1/2</td> <td>50 1/2</td>	50 1/2	50 1/2
Am. Beet <td>3 1/2</td> <td>3 1/2</td>	3 1/2	3 1/2
Am. Beet <td>32 1/2</td> <td>32 1/2</td>	32 1/2	32 1/2
Am. Beet <td>67 1/2</td> <td>67 1/2</td>	67 1/2	67 1/2
Am. Beet <td>54 1/2</td> <td>54 1/2</td>	54 1/2	54 1/2
Am. Beet <td>58 1/2</td> <td>58 1/2</td>	58 1/2	58 1/2
Am. Beet <td>10 1/2</td> <td>10 1/2</td>	10 1/2	10 1/2
Am. Beet <td>13 1/2</td> <td>13 1/2</td>	13 1/2	13 1/2
Am. Beet <td>50 1/2</td> <td>50 1/2</td>	50 1/2	50 1/2
Am. Beet <td>24 1/2</td> <td>24 1/2</td>	24 1/2	24 1/2
Am. Beet <td>70 1/2</td> <td>70 1/2</td>	70 1/2	70 1/2
Am. Beet <td>75 1/2</td> <td>75 1/2</td>	75 1/2	75 1/2
Am. Beet <td>16 1/2</td> <td>16 1/2</td>	16 1/2	16 1/2
Am. Beet <td>45 1/2</td> <td>45 1/2</td>	45 1/2	45 1/2
Am. Beet <td>37 1/2</td> <td>37 1/2</td>	37 1/2	37 1/2
Am. Beet <td>28 1/2</td> <td>28 1/2</td>	28 1/2	28 1/2
Am. Beet <td>14 1/2</td> <td>14 1/2</td>	14 1/2	14 1/2
Am. Beet <td>68 1/2</td> <td>68 1/2</td>	68 1/2	68 1/2
Am. Beet <td>46 1/2</td> <td>46 1/2</td>	46 1/2	46 1/2
Am. Beet <td>19 1/2</td> <td>19 1/2</td>	19 1/2	19 1/2
Am. Beet <td>76 1/2</td> <td>76 1/2</td>	76 1/2	76 1/2
Am. Beet <td>75 1/2</td> <td>75 1/2</td>	75 1/2	75 1/2
Am. Beet <td>34 1/2</td> <td>34 1/2</td>	34 1/2	34 1/2
Am. Beet <td>119 1/2</td> <td>119 1/2</td>	119 1/2	119 1/2
Am. Beet <td>103 1/2</td> <td>103 1/2</td>	103 1/2	103 1/2
Am. Beet <td>50 1/2</td> <td>50 1/2</td>	50 1/2	50 1/2
Am. Beet <td>30 1/2</td> <td>30 1/2</td>	30 1/2	30 1/2
Am. Beet <td>73 1/2</td> <td>73 1/2</td>	73 1/2	73 1/2
Am. Beet <td>43 1/2</td> <td>43 1/2</td>	43 1/2	43 1/2
Am. Beet <td>6 1/2</td> <td>6 1/2</td>	6 1/2	6 1/2

NOUS OFFRONS

les obligations suivantes:
Commission Scolaire Catholique de la Ville de East Angus
\$30,000.00

ÉCHEANCE: 1er novembre 1925.

PRIX: le pair pour rapporter 6%.

DENOMINATIONS: \$100, et \$500.

La Corporation des Obligations Municipales Limitée
RÉNE DUPONT, Président, 110, rue de Montigny, QUÉBEC.
J. W. SIMARD, Vice-Président, 7, Place d'Armes, MONTREAL.
Demandez notre liste de "Placements d'Août"

LA MATINÉE À LA BOURSE

LES COURTIERES SE DESINTÉRESSENT DES PRINCIPALES VALEURS. ELLES EN RESULTENT UN CALME ENERVANT. — UNE BAISSÉ SE PRÉPARE.

Le marché est d'une tranquillité désespérante, ce matin; aucune transaction ne fait saillie, les courtiers se désintéressent des principales valeurs. Ce calme laisse prévoir une crise qui se prépare sourdement.

Le "Iron" ont monté à 27 1/4, les "Steel of Canada" font 52 et les "Lake of the Woods" gagnent un point à 135, voilà les principales transactions des premières heures. Le groupe du papier baisse lentement; le "Spanish River" et les "Waygamack" ont perdu chacune un point.

A Wall Street, les courtiers ne paraissent guère plus actifs. Les "Canadian Pacific" se maintiennent à 113 1/2, et les valeurs de l'acier et des chemins de fer déclinent encore. Le cours du change nous revient de plus en plus favorable; les fonds américains ne font prime qu'à 11 1/2 pour cent.

(De 10 h. 11 h. 30 a.m.)
Dom. Steel (Iron), 150 à 26 3/4, 25 à 27 1/4, 25 à 27 3/4.
Abilene, 155 à 30.
Brazilian, 15 à 23 1/2.
Brompton, 27 1/2 à 28, 10 à 20 1/4, 100 à 20.
Browers, 30 à 32 1/2, 25 à 32 1/4, 25 à 32.
25 à 32 1/4, 30 à 32 1/2, 85 à 52.
Spanish, 25 à 32, 25 à 32 1/2, 10 à 52.
Spanish, 10 à 62 1/2, 50 à 62, 65 à 62.
34 1/2 à 62 1/2, 50 à 62.
Waygamack, 85 à 35, 10 à 35 1/4, 30 à 35 1/4, 30 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Mont. Power, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry., 25 à 70.
Can. Cot. priv., 5 à 7 1/2.
Lake of the Woods, 15 à 135.
Dom. Bridge, 10 à 67 1/2.
Sher. Wil. priv., 5 à 92.
Gen. Elec., 25 à 34 1/4, 50 à 34 1/2, 25 à 33 7/8, 75 à 34.
Dom. Steel, 85 à 82, 10 à 81 7/8.
Ruron, 10 à 10 1/2.
Shawinigan, 10 à 103 3/4.
Toronto Ry.,

LA VIE SPORTIVE

L'INAUGURATION AURA LIEU SAMEDI DANS L'ILE

La deuxième réunion du King Edward Park Jockey Club commencera samedi au lieu de vendredi. — \$21,000 seront distribués en bourses. — La liste des épreuves au programme.

La deuxième réunion du "King Edward Jockey Club" sera inaugurée samedi après-midi, à l'île Gros Bois, et comme tous les coursiers qui sont actuellement au parc Deslorimier y courront le sport sera aussi intéressant que cette semaine.

Un montant de \$21,000 sera distribué en bourses au cours de la réunion, soit une moyenne de \$3,000 par jour.

Chaque matinée il y aura quatre courses de \$400; deux de \$450 et un handicap de \$500.

Voici le programme complet de la réunion:

SAMEDI, LE 13 AOUT

Première course, \$400, 3 ans et plus, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, Nés au Canada. A réclamer, 6 furlongs.

Troisième course, \$450, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Quatrième course, Bourse Roi Edouard, \$500, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Cinquième course, \$400, 3 ans, A réclamer, 5 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1-1-6 mille.

LUNDI, LE 15 AOUT

Première course, \$400, 2 ans, Novices, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1 mille 70 verges.

Quatrième course, Handicap Viauville, \$500, 3 ans et plus, 5 furlongs.

Cinquième course, \$400, 3 ans, Pouliches, 5 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1 mille.

MARDI, LE 16 AOUT

Première course, \$400, 2 ans, A réclamer, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, Nés au Canada. A réclamer, 6 furlongs.

Troisième course, \$500, 3 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Quatrième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1 mille.

Cinquième course, \$450, 3 ans, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Septième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1-1-8 mille.

LES DÉBUTS DE BÉRIALT DANS UNE ARÈNE LOCALE

L'on dit beaucoup de bien de ce boxeur canadien-français qui se battra ce soir contre Bill Carney, à l'Arène Mont-Royal. — Langlais vs Jones.

C'est ce soir, à l'Arène Mont-Royal, que Frank Bérialto fera ses débuts à Montréal, alors qu'il rencontrera Bill Carney, de Boston. Comme les deux boxeurs sont rapportés en grande condition, les amateurs devraient être témoins d'un autre combat mouvementé.

Bérialto s'entraîne depuis deux semaines à l'Arène et ceux qui l'ont vu à la pratique ont été surpris de sa rapidité. C'est lui qui a préparé Moe Herscovitch pour son assaut d'avant-hier soir, avec Jack Thomas, et la tenue de l'ancien porte-couleur de la M. A. A. parle en sa faveur et prouve qu'il connaît quel que chose car il a fait tout un autre boxeur des on compagnons d'entraînement. Oscar Deschamps, qui a aussi participé avec lui depuis deux semaines, dit qu'il est supérieur à tout ce que nous avons vu à Montréal et il prédit un bel avenir pour le nouveau venu.

"Bérialto connaît la boxe à fond", a dit Deschamps, "et c'est mon opinion qu'il ira loin. Il a tout ce qu'il faut pour plaire à la foule. Il frappe dur des deux mains et c'est une vraie machine dans l'arène. Il ne manque pas une seule ouverture et le plus beau c'est qu'il n'a pas besoin de viser pour frapper juste. Ses coups de gauche et de droite sont déchaînés avec une rapidité vertigineuse et il va falloir que Carney soit solide pour lui résister."

Carney ne manque pas d'admiration à Montréal et ceux qui l'ont vu à l'entraînement chez Sam Shears le disent bon boxeur. L'échec qu'il avait fait subir à Jack Thomas, l'hiver dernier à Boston, a laissé quelque froid chez les admirateurs du boxeur local et naturellement aussitôt que l'Américain fut arrivé à Montréal tous se rendirent au gymnase de la rue Sainte-Catherine pour le voir à l'entraînement. Carey a fait ses exercices en présence de plusieurs centaines d'amateurs et il a laissé une belle impression. On dit qu'il déclenche un coup de poing formidable et que c'est un battant de premier ordre.

La semi-finale alignera Victor Langlois contre Harry Jones, qui a livré une si belle lutte à Louis Hamelin, la semaine dernière. On rapelle que le Canadien est en bonne condition et qu'il est de taille à forcer le champion des Provinces maritimes à se dépenser. Si Langlois fait belle figure ce soir, il obtiendra plusieurs autres combats.

Les favoris aux honneurs à Delorimier

SIX COURSES SONT GAGNÉES PAR DES PREMIERS CHOIX. Hier après-midi, à LA PISTE DU MONTREAL DRIVING CLUB — LE JOCKEY SMITH SUSPENDU

Les favoris ont remporté les honneurs de la journée d'hier, à la piste Delorimier, car six sont passés sous le fil en première place tandis que l'autre épreuve a été gagnée par un second choix. Les vainqueurs d'hier ont été les suivants: Almirante, Adopted Daughter, Camambo, Chefa, Juanita III, Musito et Yukon.

Après la sixième course Riposta, propriété de J. Hoskins, a été réclamée par O. Blank, au prix de \$1,300.

Le jockey E. Smith a été suspendu pour le reste de la réunion pour désobéissance au poste de démarrage.

Les résultats d'hier ont été les suivants: PREMIERE COURSE, 5 furlongs. Bourse \$500.00, 3 ans et plus. Nés au Canada. Valeur au vainqueur \$400.00.

MERCREDI, LE 17 AOUT

Première course, \$400, 2 ans, 5 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, appartenant à des résidents de la province de Québec. A réclamer, 6 furlongs.

Troisième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 1 mille.

Quatrième course, handicap Lallie, \$500, 3 ans et plus, 6 furlongs.

Cinquième course, \$400, 3 ans, A réclamer, 5 furlongs.

Sixième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Septième course, \$450, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

JEUDI, LE 18 AOUT

Première course, \$400, 3 ans et plus, Nés au Canada. A réclamer, 6 furlongs.

Deuxième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Troisième course, \$400, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Quatrième course, Handicap Laviolette, \$500, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges.

Cinquième course, \$450, 3 ans et plus, A réclamer, 6 furlongs.

Sixième course, \$400, 4 ans et plus, A réclamer, 5 furlongs.

Rameau 116, F. Moore.
British Isles 97, O. Atwell.
Temps: 1.43 2-5.
Pari de \$2.00 sur Camambo a rapporté \$3.85 en premier, \$3.05 en deuxième et \$2.35 en troisième. Smart Money \$5.50 en deuxième et 2.50 en troisième. Assumption \$2.25 en troisième.

QUATRIEME COURSE, 1 mille 1-16. Bourse \$600.00, 3 ans et plus. Handicap. Valeur au vainqueur \$450.00.
Chefa 103 1/2, N. Foden.
Horace Lerch 108, J. Smith.
George W. 107, E. Smith.
George C. Jr. 104, C. Jacobs.
American Eagle 122, D. Bauer.
aFireworth 101, D. Pribble.
The Desert 108, W. Hinphy.
Slippery Silver 106, O. Atwell.
aGolden Chance 108, F. Moore.
a—Entrée Davis.
Temps: 1.52 1-5.

Pari de \$2.00 sur Chefa a rapporté \$6.85 en premier, \$4.65 en deuxième et \$3.50 en troisième. Horace Lerch \$2.50 en deuxième et \$7.70 en troisième. George W. \$4.85 en troisième.

CINQUIEME COURSE, 6 furlongs. Bourse \$500.00, 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400.00.
Juanita III 106, D. Pribble.
Hatrack 111, C. White.
Circulate 111, J. Kennedy.
Prince Bonero 111, W. Taylor.
Whippoorwill 115, F. Moore.
Lewis B. 113, V. Jenkins.
Liberator 101, H. Chappelle.
Montague 114, N. Foden.
Mable Frask 113, O. Atwell.
Temps: 1.19.

Pari de \$2.00 sur Juanita III a rapporté \$13.80 en premier, \$3.50 en deuxième et \$2.80 en troisième. Hatrack \$3.50 en deuxième et \$2.75 en troisième. Circulate \$3.30 en troisième.

SIXIEME COURSE, 5 furlongs. Bourse \$500.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400.00.
Musito 116, R. McAlaney.
Riposta 112, C. Jacobs.
Mack Garner 112, D. Pribble.
Just Fanny 111, N. Foden.
Magic Castle 108, C. White.
Clear the Way 116, C. Garner.
Temps: 1.03 2-5.

Pari de \$2.00 sur Musito a rapporté \$13.80 en premier, \$4.55 en deuxième et \$2.45 en troisième. Riposta \$2.85 en deuxième et \$2.20 en troisième. Mack Garner \$2.40 en troisième.

SEPTIEME COURSE, 1 mille 70 verges. Bourse \$500.00, 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur \$400.00.
Yukon 114, W. Taylor.
Harry M. Stevens 111, J. Smith.
Homan 109, F. Moore.
Point to Point 108, W. Hinphy.
Bucknall 111, R. Ball.
McAdams 103, R. McAlaney.
Little Gink 108, G. Bullcroft.
Brown Favorite 109, E. Smith.
Dixie Flyer 97, C. Jacobs.
Temps: 1.49 2-5.

Pari de \$2.00 sur Yukon a rapporté \$5.05 en premier, \$3.30 en deuxième et \$3.30 en troisième. Harry M. Stevens \$5.15 en deuxième et \$4.60 en troisième. Homan \$6.20 en troisième.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie—

Cleveland . . . 000000300—3 8 2

Philadelphie . . . 000101101—4 8 2

Caldwell et O'Neill; Freeman et Perkins.

A New-York—

Chicago . . . 040001000—5 7 0

New-York . . . 004000000—4 10 1

Wilkinson et Lees; Mays et Schang.

A Boston —

Première partie

Détroit . . . 300011020—7 12 2

Boston . . . 22300001x—8 14 1

Dauess et Bassler, Woodall; Bush, Russell et Ruel.

Deuxième partie

Détroit . . . 100000000—1 5 3

Boston . . . 01200010x—4 6 0

Holling et Bassler; Jones et Ruel.

A St-Louis—

St-Louis . . . 10300000100000000—8 23 3

W. . . 1100124001000000000—6 13 5

Davis et Severeid; Mogridge, Acosta et Gherryly.

19 manches.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

Cleveland . . . 67 39 .633

New-York . . . 62 39 .614

Washington . . . 60 50 .545

Boston . . . 49 55 .471

Détroit . . . 40 57 .467

St-Louis . . . 46 55 .455

Chicago . . . 46 59 .438

Philadelphie . . . 38 67 .362

LIGUE NATIONALE

A Cincinnati—

Philadelphie . . . 002110000—4 8 2

Cincinnati . . . 03400000x—7 12 1

Ring, Sedwick et Henline; Donahue et Wingo.

A St-Louis—

Boston . . . 010000300—4 11 0

St-Louis . . . 000002100—3 8 1

Oschger, Watson et Gowdy; Walker, Sherdel, North et Ainsmith, Dilhofer.

A Pittsburgh—

Brooklyn . . . 000002000—2 10 0

Pittsburgh . . . 00000040x—4 8 1

Mitchell, Ruether et Krueger; Adams, Zinn et Brotten.

A Chicago—

New-Gork . . . 203100010—7 12 3

Chicago . . . 02000400x—6 14 4</

ETATS-UNIS

AU PAYS DE LA
DÉMOCRATIE

LE GOUVERNEUR DE L'ETAT DE L'ILLINOIS, M. LEN SMALL, EST MIS EN ETAT D'ARRESTATION — ACCUSE DE DETOURNEMENT DE FONDS ET DE CONSPIRATION

Springfield, Ill., 10. — (S.P.A.) — Après un siège de plusieurs heures de l'édifice où il se trouvait, le gouverneur Len Small, de l'Illinois, s'est livré au sheriff qui était venu le mettre en état d'arrestation sur des accusations de détournement de fonds et de conspiration. Le gouverneur a fait fi des mandats d'arrêt et a refusé de se rendre. Il a été enlevé par la force et s'est réfugié dans une chambre de l'hôtel. Le gouverneur a refusé de reconnaître la validité de la procédure et a déclaré qu'il ne se rendrait qu'en présence d'un jury. Le sheriff a déclaré qu'il ne se rendrait qu'en présence d'un jury. Le gouverneur a refusé de reconnaître la validité de la procédure et a déclaré qu'il ne se rendrait qu'en présence d'un jury.

Le sheriff, sûr de son point, a déclaré qu'il attendrait le gouverneur à la porte, afin de s'éviter une affaire et des complications judiciaires. Small s'est incliné devant tant de flegme et a cette fois, avoué qu'il le sheriff qu'il était prêt à se livrer du moment que tout serait arrangé pour l'octroi d'un cautionnement. Une demi-heure plus tard, le prévenu s'en alla à la Cour où il a été admis en liberté sous un cautionnement de cinquante mille dollars.

Le prévenu est accusé de détournement de fonds des deniers publics pour une somme de deux millions. Une foule immense a assisté à l'arrestation de l'illustre prévenu en dépit de la chaleur qu'il faisait. Le mandat a été émis par le juge Smith de la Cour de district.

Les employés
de tramway

Le Syndicat catholique et national des employés de tramway, à son assemblée d'hier soir à la salle des Syndicats catholiques, a adopté de nouveau une résolution au sujet de la situation faite aux employés par la réduction de salaire proposée. Le syndicat catholique s'en tient à sa proposition d'une baisse de salaire de 10 pour cent avec un fonds de pension comprenant 2 pour cent du salaire moyen annuel multiplié par le nombre d'années de service. Ce fonds de pension serait payable après 25 ans de service. Le Syndicat est d'avis que, dans les circonstances, la majorité des employés se rallierait à cette offre. Le Syndicat est certain qu'en agissant de la sorte, il défend de la meilleure manière les intérêts des employés et trouve la solution la plus équitable des difficultés actuelles. Les accusations qu'on porte en certains quartiers intéressés contre le Syndicat sont malvenues, injustes et mensongères.

LES ALLIÉS

D'ACCORD
SUR UN POINT

BRIAND ANNONCE AU CONSEIL SUPREME QU'IL EST VENU A UNE ENTENTE AVEC LLOYD GEORGE AU SUJET DE LA FRONTIERE HAUTE-SILESIENNE.

Paris, 10. — (S.P.A.) — M. Briand, président du Conseil des ministres, a annoncé hier après-midi au Conseil suprême qu'il s'est accordé en principe avec M. Lloyd George au sujet de la frontière haute-silésoise et qu'il incombe maintenant aux experts de tirer exactement cette frontière, d'après le résultat du plébiscite.

Tous les votes donnés au mois de mars sont considérés par les experts comme ayant la même valeur, qu'ils proviennent des Allemands ou des Polonais, des centres miniers et industriels ou des campagnes.

« Si on examine d'une façon générale le résultat du plébiscite, a dit M. Briand, on verra que la masse de la population allemande est dans l'ouest de la Haute-Silésie et le gros des Polonais dans l'est. Donc, géographiquement parlant, le problème est facile à régler. »

Les membres de toutes les délégations soupiraient d'aise, hier soir, en constatant que cette épineuse question qui menaçait de plonger l'Europe dans une nouvelle guerre a été résolue grâce à l'esprit conciliateur des premiers ministres de France et d'Angleterre, qui se sont entretenus à huis clos dimanche soir et lundi soir.

On croit que la Pologne et l'Allemagne vont se plier au règlement et qu'en tout cas si des désordres éclatent les troupes françaises aidées des quelques contingents britanniques et italiens pourront les réprimer.

Les experts et les hauts commissaires alliés se sont réunis avant la séance de l'après-midi pour tirer la frontière nouvelle. Autorisation pour ce faire leur avait été donnée par une résolution adoptée au conseil dans la matinée. Ils étaient en effet à l'œuvre hier soir et peut-être ne seront-ils pas en état de présenter leur rapport avant ce soir.

La côte de l'Atlantique
Portland et la Baie de Gasco, Scarborough Beach, Prouts Neck, Old Orchard, Bideford Pool, Kennebunk, York Beach, etc., sont quelques-unes des plages les plus attrayantes de la côte de l'Atlantique. Le Grand Tronc a publié une brochure avec la liste des hôtels et des maisons de pensions de ces endroits. Plusieurs des hôtels acceptent l'argent canadien au pair. Ecrivez à M. Dafeo, 230 rue Saint-Jacques, Montréal, et demandez-lui une copie de la brochure. (réc.)

A OTTAWA

LE SCANDALE
DU CHANGE

LA COMMISSION CLARKSON A TERMINE SON ENQUETE A OTTAWA. — LES PROCHAINES SEANCES AURONT LIEU A TORONTO PUIS A VANCOUVER, WINNIPEG, HAMILTON ET HALIFAX.

Ottawa, 10. (S.P.C.) — La commission Clarkson qui est à l'enquête sur le scandale du change a terminé son travail à Ottawa, hier après-midi. La prochaine audience a été fixée au 22 août à Toronto. D'autres enquêtes seront aussi tenues à Vancouver, Winnipeg, Hamilton et peut-être Halifax.

La cause du scandale est dans un règlement de faveur passé pour les soldats. Par ce règlement la livre anglaise qui d'après le taux du change était de beaucoup inférieure à l'argent canadien pouvait être échangée au pair avec de l'argent canadien. Naturellement, les officiers et soldats en ont profité en dépit des restrictions qui comportaient qu'un officier ou soldat ne pouvait échanger plus d'un cinquième de sa solde. Les soldats échangeaient donc par exemple une livre anglaise pour le même montant d'argent canadien, puis avec cet argent canadien achetaient de l'argent anglais à sa valeur réelle, puis échangeaient de nouveau cet argent contre de l'argent canadien.

Il y a dans les livres du département de la Milice, des transactions qui impliquent des personnes de toutes les villes indiennes plus haut et la commission devra probablement les visiter. Dans l'intervalle, l'examen des livres du département de la Milice sera continué. M. John M. Gordrey, C. R., avocat du gouvernement devant la commission a déclaré qu'ils fourniraient d'exactitudes et d'erreurs et qu'il faudrait peut-être deux semaines pour les rectifier et les corriger.

Durant l'après-midi, le colonel J. M. Regan, chef du bureau de la paie, outre-mer, durant la guerre, a déclaré qu'il était connu qu'un officier ne pouvait échanger plus d'un cinquième de sa solde et de ses allocations. Il y a plusieurs cas où des officiers et des soldats ont échangé leur monnaie anglaise en monnaie canadienne et ont racheté de la monnaie anglaise pour la manipuler indéfiniment de la sorte.

Une liste contenant les noms de personnes a été remise à la commission au sujet de cette sorte de manipulations et on a exprimé l'espoir que le gouvernement pourrait rentrer dans la possession des sommes obtenues frauduleusement.

Les entrées Domoney et Hill dans les livres ont été le sujet de longs interrogatoires. A. E. Hill a déjà été acquitté et le sergent Domoney est à Londres. Il sera amené ici pour répondre à ces accusations.

Dans la séance de l'avant-midi, M. Samuel Rettie, du bureau de l'auditeur général, a déclaré au commissaire Clarkson qu'un système de tenue des livres très déficiente était suivi pour les transactions du change. Rettie a trouvé une balance de \$14,169.51 qui n'était pas motivée. Il a résumé son rapport sur les conditions dans le bureau du change comme suit: « Aucun système de tenue des livres adéquat n'était suivi. La classification des documents importants était négligée. On ne faisait aucun effort pour vérifier le paiement contre les crédits. Les arrérages étaient tenus négligemment et l'on n'en tenait aucunement compte. On jetait sur une partie du bureau la grande partie des responsabilités, mais on ne faisait aucune vérification de ses opérations. »

M. Rettie dit que les paiements en monnaie n'étaient pas classifiés et on ne peut donner d'explication satisfaisante de cette façon d'agir, qui laissait le département sans protection contre les fraudes; les entrées des grands livres accusaient des retards de plusieurs semaines et ne contenaient pas les noms des soldats; les grands livres n'étaient jamais balancés. Le système de tenue des livres était élémentaire lorsqu'il aurait fallu un système à entrée double. Après les deux premiers mois, l'on n'a pas même tenté de reviser les livres et d'équilibrer les comptes.

Durant la matinée on a démontré que quelque \$14,000 en traites de banques avaient été trouvés dans des cartons durant l'enquête faite au bureau. On espère avec cette somme boucher le déficit avec ces traites. Les transactions de Hill, a-t-on dit, se totisent à 17,014 livres 10 shillings, pour lesquelles il a reçu \$82,800.89 faisant un profit de \$10,239.16. Plusieurs témoins qui avaient échangé des sommes pour Hill et dont l'un avait agi comme entremetteur pour W. P. Domoney, ont été interrogés.

Le col. J. M. Regan a de nouveau rendu témoignage à l'ouverture de la séance hier après-midi. Il a déclaré que le ministère d'outre-mer avait considéré cet échange comme une affaire d'administration canadienne.

On a demandé au colonel s'il savait que des officiers envoyaient de la monnaie anglaise en Canada et employaient les revenus du change à acheter d'autre monnaie anglaise pour la changer de nouveau en monnaie canadienne. Le témoin a dit que la chose s'était faite en maintes circonstances, les officiers la considéraient comme une transaction légitime.

Le commissaire Clarkson a demandé les noms des officiers mis en cause et la commission va réperer les auteurs de ces transactions. Low a été interrogé sur la teneur d'une lettre qu'il avait écrite à la Imperial Bank d'Ottawa, au sujet d'un paiement à un individu du nom de Davidson. Il ne se rappelle pas la transaction.

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal:
Livre sterling à New-York:
Papier à 60 jours... 361.25 402.75
Papier à demande... 365.75 426.75
Par câble s.-marin... 365.75 427.25
Cours du change new-yorkais à Montréal: 11 5-16 — 11 3-8.
Le franc: 781. (réc.)

LES TYPOGRAPHES

UN LAVAGE
DE LINGE SALE

LES CONGRESSISTES DE QUEBEC SE DISENT DE GROS MOTS AU SUJET DES SALAIRES ET DES DEPENSES DE VOYAGE DES OFFICIERS DE L'UNION

Québec, 10. (S.P.C.) Les typographes réunis en congrès ici se sont dits des gros mots, hier. La chicane a commencé lorsque le président John McParland a proposé d'effectuer certaines économies dans les salaires et les dépenses de voyages des officiers de l'Union typographique internationale.

Un des orateurs a accusé un de ces officiers d'avoir ajouté son compte de blanchissage à ses dépenses. C'a été le signal du débat. Il y avait deux camps bien tranchés. L'un soutenait que les salaires et les dépenses étaient trop élevés et l'autre qu'ils ne l'étaient pas assez. Les progressistes étaient dirigés par le président McParland et l'autre groupe par John W. Hays, secrétaire-trésorier, qui prétend que le salaire qu'il reçoit de l'union est insuffisant et que W. J. Barrett, premier vice-président, dont le salaire est affecté par l'économie projetée, le débat sur la question des salaires a été précédé d'une chaude discussion sur la question de savoir si ceux qui occupent des positions dans l'union peuvent exercer d'autres fonctions. L'assemblée était parfois au comble de l'excitation.

Le président McParland voulait faire nommer le vice-président permanent au bureau chef à Indianapolis. Il a proposé dans une résolution que M. Barrett reçoive un salaire net de \$4,000 par année au lieu d'un salaire de \$75 par semaine, plus les dépenses d'hôtel, étant donné qu'il demeure à Chicago.

M. Barrett a dit que ce n'était pas le moment pour l'union de réduire le salaire de ses officiers au moment où elle demandait plus cher aux patrons.

Ce fut Ferdinand Barbarack, de San-Francisco, qui a mentionné la note de blanchissage.

Si l'union veut que ses officiers logent dans des hôtels à bon marché, ils peuvent le faire, dit M. Hays. Quant à lui il a toujours cru qu'il était de bonne politique que les représentants de l'union puissent rencontrer les patrons sur une base égale à ce sujet. Ils avaient l'habitude d'avoir \$17 par jour pour dépenses, mais parce que le président s'objectait à cette somme, elle a été réduite à \$12. Il croit que parce que le président et le secrétaire-trésorier de l'union n'ont que la maigre somme de \$5,000 par année, ce n'est pas un raison pour réduire le salaire du premier vice-président.

M. McParland dit que son salaire lui suffit amplement et qu'il épargne de l'argent plus qu'il n'avait jamais fait auparavant. Il porte d'ailleurs de bons vêtements que personne, quoiqu'ils soient pressés à la maison.

Après avoir parlé des tas de diamants portés par quelques chefs ouvriers, M. McParland dit qu'en fait de diamants il n'est pas question de savoir ce que l'union paiera, mais combien un homme dépenserait s'il s'agissait de son propre argent.

La discussion a été des plus tumultueuses. Tout le monde faisait des suggestions pendant que le marteau du président s'efforçait en vain de dominer les clameurs.

Le travail a arrêté les troupes de choc de ses ennemis, a déclaré Samuel Gompers, président de la Fédération Américaine du Travail, hier matin, à la réunion du congrès de l'Union typographique internationale. M. Gompers a dit que dans le monde entier, un peu avant ou un peu après l'armistice, les capitalistes avaient formé le projet de faire main basse sur les classes ouvrières du monde. Aux Etats-Unis la décision était préméditée de livrer bataille.

M. Gompers a parlé des sacrifices accomplis par les ouvriers durant la guerre pour gagner du terrain sur l'impérialisme et l'autocratie. La lutte a transformé les ouvriers et leur a donné un nouveau concept de leur position. Ils connaissent maintenant leur valeur.

Discutant les grèves qui se livrent en plusieurs villes, au sujet de la semaine de 44 heures pour les typographes, M. Gompers a dit que cette proposition avait été convenue et qu'il s'attendait à ce que les éditeurs soient de bons sports et tiennent leur promesse. Ils ne l'ont pas fait.

Service Montréal-Sherbrooke
CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

Le service du chemin de fer du Grand Tronc entre Montréal et Sherbrooke fournit un choix de trains commodes aux voyageurs. Vous pouvez partir de Montréal à 8 h. 30 a. m. et à 8 h. 20 p. m., tous les jours et à 3 h. 45 p. m., tous les jours sauf le dimanche. Il y a un wagon-salon au train de 3 h. 45 p. m. Au retour, le voyageur peut partir de Sherbrooke à 3 h. 15 a. m. et à 3 h. p. m., tous les jours, à 8 h. 05 a. m. tous les jours sauf le dimanche. Au train de 3 h. 15 a. m., est attaché un wagon-lit à partir de Montréal, lequel wagon est prêt à occuper, à Sherbrooke, à 9 h. p. m. la veille au soir. Le train de 3 h. p. m. a un wagon-café-salon. (réc.)

GRANDS MAGASINS DUPUIS

NOS MAGASINS FERMERONT A 6 HEURES LE SAMEDI DURANT LE MOIS D'AOUT.

SPÉCIAL POUR
COLLÉGIENS

COMPLETS pour garçons de 9 à 17 ans. Modèle Norfolk en tweed mélangé gris ou brun, culottes bouffantes. En vécuna bleu marin. En tweed worsted carreaux gris. Valeur de 12.00 pour

8.95

Pyjamas

PYJAMAS en flanellette pour enfants, collet militaire, brandebourgs en soie, dessins nouveaux. Poitrines : 26 à 34. 1.75

SPÉCIAL POUR
COLLÉGIENS

Même modèle. En tweed brun ou gris foncé uni, tout laine. D'après la grandeur :

12.00 à 15.00

En cheviote bleu marin. D'après la grandeur :

11.00 à 13.00

Robes de Nuit

ROBES DE NUIT pour garçonnets ; beau coton croisé, collet rabattu, poche sur le côté. Val. de 2.00 pour 1.49

Au rez-de-chaussée.

LIQUIDATION DE MEUBLES DE JARDIN À
MOITIÉ PRIX

20 BANCS en bouleau, 4 pieds de longueur. 3.00
Rég. 6.00 pour...

4 MOBILIERS en frêne, 4 morceaux : banc, table et 2 fauteuils. Rég. 19.50
39.00 pour...

7 FAUTEUILS en bouleau. Rég. 9.50 pour... 4.75

JARDINIERES

30 JARDINIERES, forme ronde ou carrée, en bouleau ou frêne. Rég. jusqu'à 4.50 pour

1.90

MEUBLES DE GALERIE ET DE VERANDA

FAUTEUILS... 5.95 moins 25%
CHAISES... 3.50 moins 25%
BERCEUSES... 3.75 moins 25%

Cadres en érable, peints rouge ou vert. Siège tressé en jonc.

Au deuxième.

Chemises

CHEMISES en fil, percale, madras et zéphire, manchette double, coupe très ample, encolures : 14 à 16 1/2. Grand choix dans les nuances. Rég. 2.00, 2.50 et 3.00. Spécial

1.89

Au rez-de-chaussée.

Mousseline

MOUSSELINE blanche pour petits rideaux, 27 pouces de largeur. La verge

.27

Damas

DAMAS à portières, 50 pouces de largeur ; nuances : rouge ou vert. Rég. 1.90 pour

1.49

COUPONS DE
TISSUS LAVABLES

Tissu Tom Boy de la meilleure qualité pour salopettes de garçons, robes de fillettes, chemises d'hommes, tabliers pour dames, uniformes de gardes-malades, etc., etc. Ce tissu est garanti de teinte durable, 32 pouces de largeur. Spécial, la verge... .29

Au rez-de-chaussée.

Balançoires

BALANÇOIRES sur montant peint en rouge, avec siège couleur naturelle, pour quatre personnes. Très spécial

9.50

Au deuxième



LINGERIE POUR FILLETES

ROBES lavables pour fillettes. Percale de couleurs unies ; jolis modèles, avec collet blanc, poche de fantaisie ; couleurs : rose et bleu cadet. Grands : 6 à 12 ans. Rég. 1.49 .98

ROBES lavables pour fillettes de 8 à 12 ans. Guin-gam, voile, mousseline ; variété de modèles et de couleurs unies, rayées ou quadrillées. Collet blanc, poignet, poche et ceinture. Régulière 2.98 à 3.49 1.98

ROBES en organdi pour fillettes, collet croisé garni de volant fini au point picot. Couleurs : bleu pâle, rose et jaune. Grands : 6 à 14 ans. Rég. 6.98 7.98 et 8.98 pour

COSTUMES DE BAIN pour fillettes. Jersey de coton bleu marin, modèle tout d'un morceau, avec jupe à même, garniture de blanc ou cardinal. Rég. 1.25 pour... .98

Au premier.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe.

Tél. Est 8000

MORIN FRERE

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
NOUS METTRONS EN VENTE
750 COMPLETS
Society Brand



Ces complets sont de la qualité régulière SOCIETY BRAND, dans une grande variété de modèles unis et rayés.

Voici une belle occasion de vous procurer un bon complet pour le prix d'un commun. Nous offrons ces complets

SOCIETY BRAND

\$26 et \$39
Antérieurement \$50 Antérieurement \$75

Parcille occasion d'acheter un aussi beau complet à \$26 et \$39 ne se présentera pas de sitôt. Venez les voir aujourd'hui, parce que celui qui vous convient peut être vendu demain.

MORIN FRERE

5-EST, RUE STE-CATHERINE, près St-Laurent.